



CARNELLE PAYS-DE-FRANCE

EN TRANSITION

PCAET
Rapport à
mi-parcours

2024

Rédacteurs

Sophie LAINE MARTINS

Maryvon AKPO

Julien HASCOET

Elu référent

Jean-Noël DUCLOS

Mot du Président

Agir pour le climat, c'est aujourd'hui un impératif collectif. À l'échelle locale comme nationale, nous faisons face à des défis majeurs : changement climatique, qualité de l'air, transition énergétique, préservation de nos ressources naturelles.

Face à ces enjeux, notre communauté de communes Carnelle Pays de France s'est engagée dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Ce document stratégique nous permet de construire, ensemble, un avenir plus durable, plus sobre et plus résilient.

Ce rapport d'activité revient sur les grandes étapes franchies, les premières actions engagées, et la dynamique collective que nous souhaitons impulser. Car c'est bien avec l'ensemble des acteurs du territoire – communes, entreprises, associations, habitants – que nous réussirons cette transition.

Le chemin est encore long, mais chaque pas compte. Soyons ambitieux, soyons unis, et faisons de notre territoire un exemple d'engagement pour les générations futures.

Patrice Robin

Président de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France

Mot des élus

Le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire. Il est en synergie avec le Plan Air.

Il définit, sur le territoire de l'intercommunalité, des objectifs stratégiques et opérationnels visant à atténuer le changement climatique, à le combattre efficacement et à s'y adapter.

Le programme d'actions à réaliser a pour but d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique. La mise en cohérence des documents stratégiques par rapport aux objectifs climat-air-énergie est un levier central qui permet de formaliser les engagements.

Le COT (Contrat d'Objectifs Territorial) est, quant à lui, l'outil de traduction et de mise en œuvre des objectifs. Il concrétise les actions inscrites dans le PCAET et permet également de faire des points d'étape nécessaires au suivi indispensable de notre PCAET.

Jean-Noël DUCLOS

Si la nécessité de lutter pour la sauvegarde de la biodiversité et contre les effets du réchauffement climatique en limitant notamment les émissions de gaz à effet de serre, semble aujourd'hui être un objectif unanimement partagé, si l'on excepte quelques esprits imperméables aux avancées scientifiques, ce thème fait souvent l'objet de beaux discours enflammés et de traités tous plus intéressants les uns que les autres mais rencontre quelques difficultés à s'inscrire dans la réalité. Ainsi en est-il quand on aborde les questions budgétaires et les choix qui engagent l'avenir de nos collectivités et de leurs habitants.

La communauté de communes Carnelle Pays de France a, dès l'origine, eu conscience de ce décalage et a décidé de ne pas se contenter d'annonces alléchantes et de promesses mirifiques mais de promouvoir des actions concrètes pour aider les habitants de nos dix-neuf communes à progresser vers les objectifs fixés. En cela, le PCAET a été – et est toujours – un outil déterminant pour faire entrer dans le concret notre volonté de préserver notre environnement. Son programme d'actions nous permet d'avancer ensemble par des actions partagées et nous oblige à faire régulièrement des bilans de nos avancées pour éviter que telle préoccupation ou telle autre soit laissée sur le bord du chemin.

En cela, le PCAET associé au COT (Contrat d'objectifs territorial signé avec l'ADEME) également voté par le Conseil communautaire, est pour tous les acteurs de la Communauté de communes une boussole qui nous indique la direction à suivre pour promouvoir une politique qui assure l'avenir de notre territoire et de ses habitants.

Jean-Marie BONTEMPS

SOMMAIRE

TABLE DES MATIERES

Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET).....	7
Actions du PCAET 2020-2026.....	8
Evaluation du programme d'action	13
Gouvernance, pilotage et stratégie.....	13
État d'avancement du programme d'actions	15
Appréciation des dynamiques du territoire.....	16
Bilan des freins et leviers à l'action locale	16
Synthèse des actions réalisées de 2020 à 2023	17
1) Plan d'action Qualité de l'air	17
A. Adhésion à Airparif	17
B. Elaboration du Plan d'Action pour la Qualité de l'Air	17
2) Plan d'actions Transition énergétique	19
A. Dispositif France Rénov' : les permanences Val d'Oise Rénov'	19
B. Rénovation énergétique des bâtiments tertiaires & industriels : CRMA Val d'Oise.....	21
C. Mon Accompagnateur Rénov'	21
D. Forum d'information sur la rénovation énergétique	22
E. Réunions d'information auprès des services communaux sur le programme France Rénov'	23
F. Campagne thermographique sur des logements privés et des bâtiments communaux ...	24
G. Programme Rénovation des immeubles de copropriété en France (Récif +)	25
H. Maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments publics pour une meilleure performance énergétique	26
3) Schéma directeur des Énergies Renouvelables (SDE EnR)	27
A. Identification de sites solarisables	27
B. Projets chaufferie bois.....	27
4) Mobilité.....	Erreur ! Signet non défini.
A. Le déploiement des Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE) sur le territoire de la C3PF	28
B. Schéma directeur cyclable.....	29
C. Plan d'action pour le covoiturage : le dispositif Rezo Pouce	30
D. Auto-partage à Belloy-en-France	31
5) Préservation de la biodiversité	Erreur ! Signet non défini.
A. Trame noire.....	31

B.	Préserver les corridors écologiques et maintenir une activité agricole	33
6)	Préservation de la ressource en eau	Erreur ! Signet non défini.
A.	Projet de réutilisation des eaux par le SICTEUB	33
7)	Sauvegarde et restauration des paysages de l'eau	34
A.	Rénovation écologique de la mare de Villiers-le-sec.....	34
B.	Avis de principe sur l'adhésion au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Croult-Enghien-Vieille Mer (SAGE CEVM)	36
C.	Référentiel des paysages de l'eau par le SAGE	36
8)	Sensibilisation à l'environnement.....	38
A.	Journée Communautaire de l'environnement	38
B.	Communication.....	40
9)	Gestion des Déchets	42
A.	Compétence collecte et traitement des déchets.....	42
B.	Collecte de mobiles usagés avec la Société Orange	43
C.	Défi zéro déchet avec le Sigidurs.....	44
D.	Gestion des dépôts sauvages	45
10)	Projet mission AMO « Aire d'accueil des Gens du Voyage et Terrains Familiaux Locatifs » 49	
11)	Projets d'urbanisme.....	50
A.	Contribution de la Communauté de Communes au Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France (SDRIF-E).....	50
12)	Consommation locale et de proximité.....	51
13)	Administration éco-responsable : Agenda 2030.....	51

LE PLAN CLIMAT AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions. Il a été introduit par la loi de transition énergétique pour la croissance verte à l'article L.229-26 du code de l'environnement. Tous les EPCI de plus de 20.000 habitants doivent réaliser un PCAET et y intégrer un « Plan air ».

Notre projet de PCAET a été approuvé en Conseil Communautaire du 13/03/2020. Suite à l'avis favorable émis par l'État en date du 18/02/2021, sous réserve de la prise en compte des remarques indiquées dans le courrier et détaillées dans son annexe, la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France a adopté son PCAET pour la période 2020-2026. L'État y souligne la nécessité de compléter le projet de PCAET par un Plan « air » qui permettra de décliner les priorités et actions du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

Une première évaluation du programme d'actions est réalisée à mi-parcours, trois ans après l'adoption du PCAET, soit en mai 2023. Le résultat de cette évaluation se traduit concrètement par l'élaboration du présent rapport.

Cadre réglementaire du PCAET : le bilan à mi-parcours du PCAET

Chaque plan climat-air-énergie territorial (PCAET) doit être mis à jour tous les six ans et faire l'objet d'un rapport à mi-parcours au bout de trois ans conformément à l'article R. 229-51 du code de l'environnement.

Article R.229-51 du code de l'environnement : « V. – Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. »

Le bilan à mi-parcours d'un PCAET est avant tout un exercice à l'attention de la collectivité elle-même et ne fait pas l'objet d'un retour de la part de l'État. Un dispositif de suivi (tout au long du plan, état d'avancement, suivi des objectifs, pilotage actif, renseignement d'indicateurs) et d'évaluation (exercice ponctuel, jugement du plan et des critères, réponse à des questions évaluatives, formulation d'un avis et de préconisations) doit être mis en place.

L'évaluation est un exercice ponctuel ayant pour objectif de porter un jugement de valeur sur tout ou partie du PCAET via une prise de recul plus globale à un moment donné. L'évaluation porte plus particulièrement sur la gouvernance, le pilotage, la stratégie. Ce bilan est le résultat d'un travail de suivi du PCAET, consistant à mesurer les évolutions des variables et des indicateurs au fil du temps, mais également d'évaluation de la démarche proposée et de ses résultats au regard des objectifs.

Ce rapport sera donc rendu public sur le site de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France et sera consultable au siège de la C3PF situé au 3 rue François de Ganay, 95270 Luzarches.

ACTIONS DU PCAET 2020-2026

Le Plan d'actions Climat, Air-Énergie Territorial de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France se structure comme suit :

Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de communes Carnelle Pays-de-France				
Les axes		Fiches actions		Engagements
Axes 1 :	Pour une mission Énergie - Climat Territoriale	Action n°1	Préfiguration de la future mission	Structuration et mise en place d'une Mission Énergie/Climat territoriale pour accompagner les EPCI (C3PF, CCVO3F, etc.) dans l'animation et la mise en œuvre de leur PCAET, avec une focale particulière sur la rénovation énergétique
				Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission (en lien avec celui du PNR de l'Oise en 2020) en charge de préfigurer la future mission : rôle, articulation avec partenaires (PNR, CAUE, ADIL, SOLIHA, DDT95, SIGEIF...), moyens, financements, feuille de route...
		Action n°2	Encourager et accompagner la rénovation énergétique des logements privés	Missions d'animation et de sensibilisation à la rénovation énergétique des logements privés en articulation avec les dispositifs suivants : – Espace Info Énergie (information auprès du grand public) – Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique / Programme SARE – Promotion auprès des professionnels, préfiguration d'aides et dispositifs financiers...
		Action n°3	Informier et sensibiliser le grand public sur les nouvelles pratiques de la mobilité	Elaborer un programme d'information et de sensibilisation sur la mobilité bas carbone, recensant les actions déjà menées et visant à massifier le changement de comportement
Axe 2 :	Pour une rénovation & performance énergétique	Action n°4	Planifier la rénovation de l'habitat et la lutte contre la précarité énergétique	Elaborer un Programme Local de l'Habitat (PLH) intégrant les volets rénovation et précarité énergétiques
				Informier sur la mobilisation des PLU pour massifier la rénovation énergétique des bâtiments (résidentiels et tertiaires)
		Action n°5	Optimiser l'éclairage public	Organisation de séminaires de sensibilisation « Quel éclairage public pour demain ? »

				Mise en place d'un Plan lumière sur la C3PF avec l'appui du SIGEIF sur les aspects de modernisation de l'éclairage public
				Mise en place d'une Trame noire par le PNR de l'Oise
				Travaux d'optimisation/extinction nocturne de l'éclairage public
				Étudier la mise en place d'un fonds intercommunautaire de rénovation du patrimoine public
		Action n°6	Encourager et accompagner la rénovation énergétique des logements privés	Mise en place d'un « guichet unique » pour informer et accompagner les particuliers dans les travaux de rénovation énergétique (en lien avec l'action n°1)
				Mise en place d'un programme de repérage et d'accompagnement des ménages modestes pour des travaux de rénovation énergétiques (PIG, OPAH...)
		Action n°7	Rénovation énergétique des bâtiments tertiaires & industriels	Action d'information et de sensibilisation auprès des acteurs économiques sur la rénovation énergétique de leurs bâtiments
		Action n°8	Rénovation des bâtiments publics	Identifier un bâtiment énergivore par commune pour engager des travaux de rénovation énergétique « en grappe », en s'appuyant sur le service de Conseiller en Énergie Partagé du SIGEIF.
				Étudier la mise en place d'un fonds communautaire de rénovation énergétique du patrimoine public
Axe 3 :	Vers une mobilité bas carbone	Action n°9	Aménager les liaisons modes actifs sécurisées	Poursuivre la réalisation du Schéma Directeur Cyclable en lien avec le PNR de l'Oise
				Mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable
		Action n°10	Plan de déplacements inter-entreprises	Étudier l'opportunité de réaliser un Plan de Mobilité multi-sites pour structurer et coordonner les offres de services, les infrastructures et les campagnes de sensibilisation/animation à mener
		Action n°11	Exemplarité des collectivités	Instauration du télétravail au sein des collectivités (mise en place d'une charte)
				Extension de la pratique du télétravail dans les communes

		Action n°12	Encourager la pratique du vélo	Aménager des espaces de coworking dans les communes (réflexion en cours sur Luzarches, Villaines, Asnières, Viarmes)
				Communiquer sur les aides régionales : achat d'un Vélo à Assistance Electrique, covoiturage, ...
				Mise en place de l'Indemnité Mobilité (ex. IKV) pour les agents
				Déploiement d'abris vélos sécurisés (gares, parking de covoiturage)
				Étude sur la création d'un service de location longue durée de vélos électriques
		Action n°13	Adapter l'offre de transport en commun aux besoins des habitants et salariés	Étude d'une ligne de bus sur l'axe Fosses – Luzarches
				Étudier la mise en place d'un Transport A la Demande (TAD) pour desserte des ZAE (matin et soir) et centre bourgs (en journée)
				Renforcer la desserte et l'interconnexion des réseaux existants des territoires
				Expérimentation de la « priorité aux feux » (système qui favorise le passage des transports en commun aux carrefours à feux pour améliorer la régularité du service)
		Action n°14	Favoriser les nouvelles motorisations « bas carbone »	Déploiement du dispositif Rézo-pouce sur le PNR de l'Oise
				Étudier l'implantation de stations GNV et multi-énergies (Croix Verte, Baillet...) avec l'appui de la SEM Sigeif Mobilités
				Étudier l'implantation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE)
				Remplacement de la flotte des collectivités (véhicules électriques, GNV...)
				Étudier la mise en place de flottes de véhicules mutualisés avec le PNR de l'Oise (cibles EHPAD...)

Axe 4 :	Vers un mix énergétique renouvelable	Action n°15	Schéma directeur des Énergies Renouvelables (SDE EnR)	Elaborer un Schéma Directeur des EnR à partir du PCAET afin d' : – Adopter une stratégie cohérente de développement des EnR – Assurer une gouvernance partagée (public, privé, opérateurs...) et éviter les phénomènes de concurrence – Identifier les sites/projet « prêts à partir » – Identifier des montages/porteurs de projets possibles par filière/projet (financements citoyens notamment)
		Action n°16	Développer la filière bois-énergie	Programme de développement de la filière bois-énergie local, en lien avec les acteurs de la filière forestière
		Action n°17	Déployer des panneaux solaires (photovoltaïques et thermiques) sur le domaine public	À l'aide du SDE EnR, déployer les installations photovoltaïques (toiture, parc au sol ou ombrière) et des installations solaires thermiques (toitures gymnase, piscine) sur le patrimoine public : Appels d'offre, Appels à Manifestation d'Intérêt, Convention avec des collectifs citoyens...
		Action n°18	Encourager le déploiement des toutes les énergies renouvelables sur le domaine privé	Accompagnement des propriétaires privés (particuliers, entreprises, domaines publics privés...) pour la valorisation des différents gisements EnR
		Action n°19	Faire émerger et accompagner les projets de méthanisation	Informier et accompagner les acteurs agricoles sur l'étude et le montage d'unités de méthanisation
Axe 5 :	Adaptation au changement climatique	Action n°20	Promouvoir le cycle naturel de l'eau	Dans le cadre de la compétence GEMAPI, mise en œuvre du Programme Pluriannuel d'Investissements : restauration et conservation de zones humides, reméandrage et restauration d'espaces de mobilité des cours d'eau
		Action n°21	Préserver les corridors écologiques et	Action du PNR de l'Oise pour la prise en compte des corridors écologiques dans les PLU
				Préservation des ENS

			maintenir une activité agricole	Programmes arbres fruitiers et vergers
				Action du PNR de l'Oise pour la mise en place de corridors écologiques économiques (en lien aussi avec la structuration d'une filière bois énergie sur le territoire)
		Action n°22	Maintenir et développer les puits carbone	Renforcer l'approche « puits carbone » des sols (en lien avec la préservation de la biodiversité) : – Programme du PNR de l'Oise de désimperméabilisation des sols urbains – Restauration & conservation des zones humides – Les bandes enherbées, les haies...
Axe 6 :	Vers une économie circulaire	Action n°23	Prévention et valorisation des déchets	Actions de sensibilisation et soutien au déploiement de composteurs, tri et réduction des déchets
				Valorisation énergétique des biodéchets
				Accompagnement des entreprises par la CCI/CMA du 95
				Élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
		Action n°24	Encourager le réemploi local	Mise en place de Recyclerie locale par la mise en place d'une zone de dons à la déchèterie
				Création d'un préau des matériaux à la déchèterie
				Contrat d'objectifs Déchets Economie Circulaire avec le Syndicat des déchets
		Action n°25	Encourager la production locale	Identification des filières agricoles existantes sur les territoires et campagne d'information auprès des habitants
		Action n°26	Promouvoir les circuits courts alimentaires	Action de promotion et soutien des agriculteurs locaux via par exemple : autorisation d'occupation temporaire de l'espace public, publicité et affichage dans les communes (à articuler avec charte de publicité du PNR)

ÉVALUATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

GOUVERNANCE, PILOTAGE ET STRATÉGIE

❖ *Moyens humains*

Le 1er décembre 2021, monsieur AKPO Maryvon a été recruté par la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France au poste de Chargé de mission environnement. Il a assuré le suivi et la mise en place des actions prévues dans le cadre du PCAET, ainsi que la relation avec les différents partenaires. Le 11 septembre 2023, madame Sophie LAINE-MARTINS a repris le poste laissé vacant depuis mars 2023 et a repris le travail amorcé.

Le déploiement du plan d'action PCAET a nécessité la mobilisation de l'ensemble des services de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France qui y travaillent de manière transversale et en mode projet.

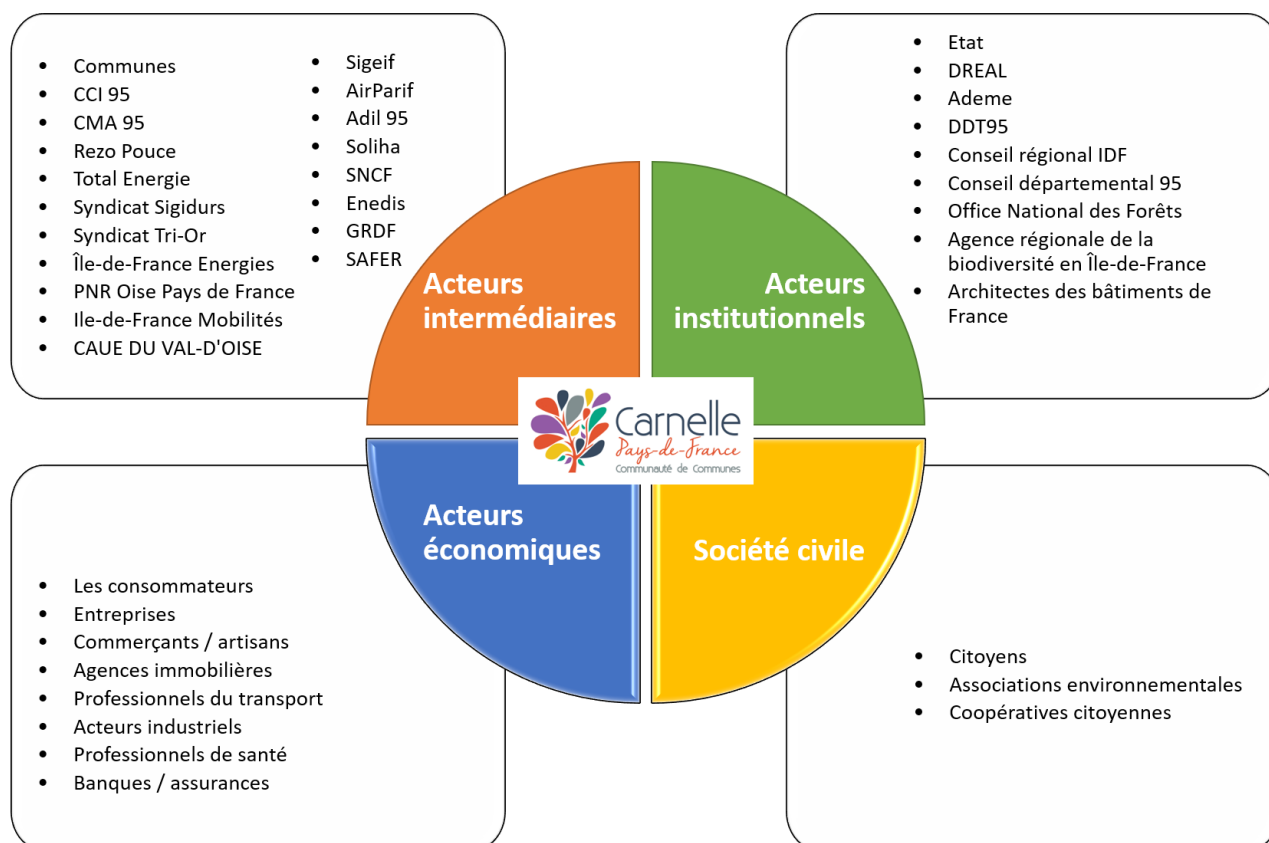
Un comité de pilotage a été mis en place pour le suivi du plan d'action. Il est composé de :

- Un Vice-président en charge de la Transition écologique / PCAET : Monsieur Jean-Noël DUCLOS
- Un Vice-président en charge de l'Environnement, de la GÉMAPI et des aires d'accueil des gens du voyage : Monsieur Jean-Marie BONTEMPS
- Un Directeur Général des Services : Monsieur Christophe ARMAGNAGUE
- Un Chargé de mission environnement : Monsieur Maryvon AKPO puis, plus récemment, Madame Sophie LAINE-MARTINS
- Des partenaires : Le Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France), AirParif, Inddigo.

Deux instances communautaires ont été mises en place pour traiter des sujets en lien avec la transition écologique :

- **La commission transition écologique/PCAET Vice-Président** : Jean-Noël DUCLOS, Patrice ROBIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Nicolas ABITANTE, Sylvain SARAGOSA, Gilles WECKMANN, Jacques GAUBOUR, Corinne TANGE, Delphine DRAPEAU, Jean-Claude BARRUET, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Jean-Marie BONTEMPS, Paule LAMOTTE, Thierry PICHERY, Christiane AKNOUCHE, Jérôme CHEVALLIER, Jacques FÉRON, Ernest COLLOBER, Isabelle SUEUR PARENT, Bruno BARBOU, Christine COOREVITS.
- **La commission environnement, GEMAPI et gens du voyage Vice-Président** : Jean-Marie BONTEMPS, Patrice ROBIN, Isabelle SUEUR PARENT, Jean-Noël DUCLOS, Michel MANSOUX, Sylvain SARAGOSA, Jacques GAUBOUR, Corinne TANGE, Jean-Claude BARRUET, Laurence BERNHARDT, Paule LAMOTTE, Nicolas ABITANTE, Christiane AKNOUCHE, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jérôme CHEVALLIER, Sarah BÉHAGUE, Sylvie BOCOBZA, Gilles WECKMANN, Ernest COLLOBER, Christine COOREVITS, Yves GAXIEU.

Un Réseau de partenaires a été construit autour de ce projet :



❖ *Moyens financiers*

L'importance accordée au Plan Climat s'apprécie au travers du budget accordé aux thématiques environnementales. Malgré les restrictions budgétaires subies par toutes les collectivités, le budget octroyé au PCAET est en constante augmentation depuis 2020 au sein de la C3PF.

Les sources de financements sont diversifiées (EPCI, Communes, Département, Région, services de l'État) de sorte à favoriser l'engagement en faveur de nouvelles actions.

Début 2023, la C3PF a signé avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) un contrat d'objectif territorial (COT) portant sur les référentiels Climat-Air-Énergie et Economie Circulaire pour les 4 années à venir.

Le COT permet de poursuivre et de conforter l'engagement de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France dans le domaine de la transition écologique.

A la clé, déclenchement d'une aide d'un montant maximum de 350 000 euros sur 4 ans au profit de la Communauté de Communes en fonction de son niveau de maturité dans la démarche puis obtention de label de « Territoires engagés » en Climat-air-énergie et Économie circulaire.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTIONS

Dans sa mise en œuvre concrète, le plan d'action du PCAET a connu la réalisation des actions programmées, mais également des ajustements liés aux évolutions contextuelles et à l'adaptation de certaines actions aux spécificités de notre territoire.

Dans le cadre de l'amélioration continue et de la préparation des projets futurs, un plan d'action complémentaire est élaboré au fil de l'eau et sera pris en compte lors de l'évaluation du PCAET en 2026. Ce plan d'action complémentaire prend en compte les nouveaux objectifs et les évolutions réglementaires. Il n'est pas intégré dans le présent PCAET en raison des contraintes liées à sa modification (nécessite une nouvelle procédure de validation).

L'état d'avancement du PCAET se présente comme suit :

		2021	2022	2023	2024	2025	2026	Statut au 31/12/2023
AXE 1	FICHE N° 1	X	X					Réalisé
	FICHE N° 2	X	X					Réalisé
	FICHE N° 3	X	X	X				Réalisé
AXE 2	FICHE N° 4		X	X	X	X	X	Engagé
	FICHE N° 5	X	X	X	X	X	X	Engagé
	FICHE N° 6	X	X	X	X	X	X	Engagé
	FICHE N° 7	X	X	X	X	X	X	Engagé
	FICHE N° 8	X	X	X				Engagé
AXE 3	FICHE N° 9	X	X	X	X	X	X	Engagé
	FICHE N° 10	X	X					Abandonnée
	FICHE N° 11	X	X	X	X	X	X	Engagé
	FICHE N° 12	X	X	X				Engagé
	FICHE N° 13	X	X	X				Engagée
	FICHE N° 14	X	X	X	X	X	X	Engagé
AXE 4	FICHE N° 15		X	X				Engagé
	FICHE N° 16			X	X	X	X	Non engagé
	FICHE N° 17	X	X	X	X	X	X	Non engagé
	FICHE N° 18	X	X	X	X	X	X	Non engagé
	FICHE N° 19			X	X			Non engagé
AXE 5	FICHE N° 20	X	X	X	X	X	X	Engagé
	FICHE N° 21	X	X	X	X	X	X	Engagé
	FICHE N° 22	X	X	X	X	X	X	Engagé
AXE 6	FICHE N° 23	X	X	X	X	X	X	Engagé
	FICHE N° 24		X	X	X			Non engagé
	FICHE N° 25	X	X	X	X	X	X	Non engagé
	FICHE N° 26	X	X	X	X	X	X	Non engagé

APPRÉCIATION DES DYNAMIQUES DU TERRITOIRE

L'actualisation des données du diagnostic initial du PCAET se fait au fil de l'eau avec les informations fournies par les divers partenaires institutionnels.

Dans le cadre de la convention signée avec Airparif, des données actualisées sur la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de Carnelle Pays-de-France nous sont fournies. Ces informations intégrées dans le Plan Air renforcé ont permis de connaître le profil du territoire, prédire les évolutions et identifier les points de vigilances.

Le suivi réalisé par le référent environnement permet de renseigner les indicateurs de résultat et d'impact. Ce suivi n'est pas seulement réalisé par la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, mais également par ses partenaires dont le Sigeif, AirParif, le PNR Oise Pays-de-France.

L'engagement des élus de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France pour la transition écologique et énergétique représente une force dans la dynamique suivie par le territoire pour sa résilience face aux différentes crises et l'implantation de nouveaux projets ayant potentiellement un impact environnemental. Le plan d'action pour la transition écologique est centralisé au niveau de la Communauté de Communes et diffusé au sein de toutes les communes par l'intermédiaire des élus et des référents communaux.

Les acteurs locaux en faveur de l'environnement travaillent en collaboration avec les élus locaux pour une bonne intégration des exigences environnementales.

BILAN DES FREINS ET LEVIERS À L'ACTION LOCALE

Le plan d'action du PCAET est cohérent avec les autres documents locaux et régionaux de planification.

La Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France travaille en synergie avec des très nombreux acteurs de son territoire dont dépend la réalisation de certaines actions de son PCAET. Nous n'avons donc pas toujours le seul pilotage de la réalisation de certaines actions et le respect du calendrier prédéfini.

La C3PF étant une jeune collectivité dont la fusion entre la Communauté de Communes Carnelle et celle de Pays de France remonte à 2017, les moyens financiers nous font parfois défaut pour honorer le calendrier de réalisation des actions. Cette contrainte nous a conduit au report ou à la suspension de certaines actions.

SYNTHÈSE DES ACTIONS RÉALISÉES DE 2020 À 2024

1) PLAN D'ACTION QUALITÉ DE L'AIR

A. Adhésion à Airparif

Considérant la nécessité que les collectivités territoriales s'engagent concrètement pour contribuer à la mise en œuvre de l'accord de Paris et deviennent coordonnatrices de la transition énergétique sur leur territoire, en 2021 une convention d'accompagnement sur le volet qualité de l'air a été signée entre Association interdépartementale pour la gestion du réseau automatique de surveillance de la pollution atmosphérique et d'alerte en région Ile-de-France (Airparif) et la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France (C3PF) pour une durée de 4 ans, 2021 à 2025. Le montant de l'adhésion pour une année complète est de 5.960 €.

Le Conseil communautaire du 29 septembre 2021 a désigné les membres titulaire et suppléant de la C3PF au sein de l'association AIRPARIF.

Cette adhésion implique que l'association apporte un appui à la C3PF dans l'élaboration et le suivi de sa politique d'amélioration de la qualité de l'air.

B. Élaboration du Plan d'Action pour la Qualité de l'Air

L'intégration d'un plan d'actions de réduction des émissions de polluants atmosphériques dans les PCAET a été renforcé par l'article 85 de la Loi d'Orientations sur les Mobilités. Cette loi fixe des objectifs biennaux de réduction des émissions à compter de 2022, au moins aussi exigeants que ceux du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA). Ce plan devra comprendre une étude portant sur la création d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-M).

La qualité de l'air est une thématique nouvelle dans ce dispositif de planification. Elle vise à apprécier globalement les impacts environnementaux des actions conduites dans le cadre du PCAET. Le diagnostic sur les émissions de polluants atmosphériques est obligatoire pour tous les EPCI, de même que la définition d'objectifs en termes d'émissions de polluants atmosphériques. Il s'agit à minima, pour chaque secteur d'activité concerné, de vérifier que les actions prévues ne dégradent pas la qualité de l'air.

La Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France comptant plus de 20.000 habitants et faisant partie de la région Ile-de-France qui est elle-même couverte par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), se trouve concernée par l'obligation de réaliser un plan air parallèlement à l'élaboration de son PCAET. Notre PCAET ayant été approuvé en mars 2020, la C3PF a réalisé à posteriori son Plan air avec l'accompagnement de AirParif et du cabinet d'études Inddigo.

Deux groupes de travail ont été formés, le premier sur la Mobilité s'est tenu le 03 mars 2022 puis un second sur les Bâtiments le 11 mars 2022. Plusieurs partenaires (Airparif, Inddigo, le Sigeif, le PNR Oise Pays-de-France, la DDT 95) ont été associés afin de débattre des enjeux liés à ces thématiques au regard de la qualité de l'air sur notre territoire.

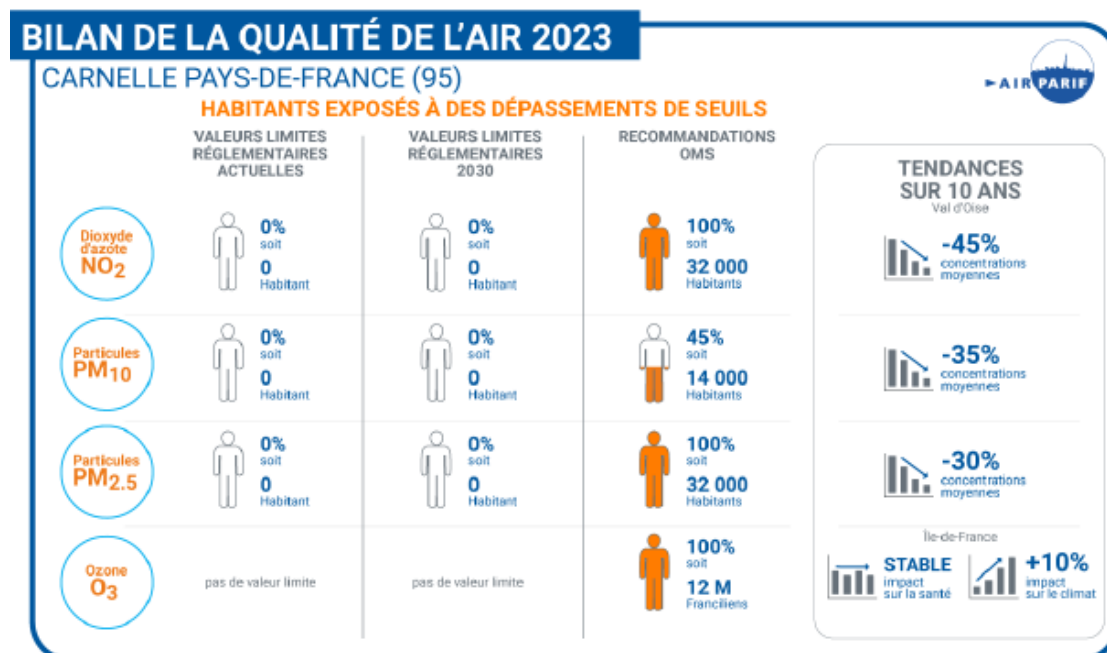
Le travail d'évaluation de gains des actions prévues dans le PCAET nous conduit au Plan Air adopté en Conseil Communautaire le 07/12/2022. Il devient partie intégrante du PCAET. Le Préfet de Région a été sollicité pour avis.

Consulter : <https://carnelle-pays-de-france.fr/services/urbanisme/plan-climat-air-Énergie-territorial/>

Un suivi du Plan Air sera réalisé chaque 2 ans sur la base d'indicateurs de suivi, d'impacts et de résultats.

Les indicateurs :

- Action PCAET : Axe 5 – Action 22 ;
- De suivi : Plan Air adopté le 07/12/2022 en Conseil Communautaire et avis favorable de l'État
- D'impact : conformité réglementaire ; réduction des émissions ;
- De résultats atteints : **Les niveaux de pollution enregistrés en 2022 ont légèrement baissé sur le territoire comme sur l'ensemble de la région par rapport à 2021, sauf pour l'ozone (O3).**



Source : Bilan 2023 AIRPARIF

2) PLAN D' ACTIONS TRANSITION ENERGETIQUE

La Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France s'engage à accompagner les différents acteurs dans la réduction de leurs besoins en énergie : maisons, bâtiments tertiaires, transports ... Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.

A. Dispositif France Rénov' : les permanences Val d'Oise Rénov'

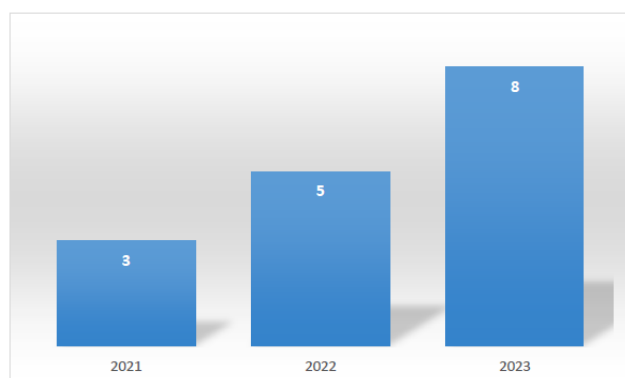
Depuis le 1er Janvier 2021, le Conseil Départemental du Val d'Oise (CD95) porte, avec le soutien des EPCI, un service public neutre et gratuit du nom de « Val d'Oise Rénov' », anciennement dénommé « SARE », qui a vocation à informer, conseiller et accompagner les particuliers dans les projets de rénovation énergétique de leurs logements. Le COPIL départemental mis en place permet d'assurer le pilotage du programme et de veiller à sa mise en œuvre à l'échelle départementale.

La C3PF a signé la convention pour la mise en place de permanences sur son territoire en 2021 qui a été renouvelée chaque année depuis. Ces dernières sont assurées par Adil95 et SOLIHA, un lundi de 14h à 17h à la mairie de Viarmes, sur une fréquence qui ne fait qu'augmenter depuis mai 2021.



■ Evolution des permanences 2021 à 2023

Année	2021	2022	2023
Nombre de permanences	3	5	8



Source : Bilan 2021-2023 convention SOLIHA Évolution des permanences

L'accompagnement proposé aux ménages va de l'information générale à celle personnalisée. En 2022, suite à une convention spécifique entre la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat Ile-de-France, le CD95 et SOLIHA Grand Paris, cet accompagnement a été élargi au petit tertiaire privé, locataires et propriétaires de locaux professionnels de moins de 1000 m². L'accompagnement porte sur la rénovation énergétique des locaux et l'efficacité énergétique des process (fours, lumière, ...).

Le fort engagement de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France autour de ce dispositif a permis d'enregistrer une forte mobilisation des ménages. En juin 2022, suite à la hausse des demandes de rendez-vous, la commission environnement et PCAET a émis un avis favorable pour l'augmentation du nombre de permanences en 2023. SOLIHA propose une permanence tous les mois depuis janvier 2023.

Chiffres clés :

	A1 : Information et conseil des ménages	A2 : Information personnalisée aux ménages	A4 : accompagnement des ménages	B1 : Petit tertiaire	Total
Adil 95	177	128	-	-	305
SOLIHA	153	121	25	4	237
Total	352	290	25	4	671

Source : Tableau de bord au 31/12/2023 des actes réalisés depuis 2021

Les actions engagées suite à la consultation des conseillers portent en général sur le changement et/ou l'achat d'équipements, des travaux de rénovation et/ou d'extension sur le bâtiment (isolation) ...

Les travaux subventionnés sont généralement l'isolation des murs et toitures, la rénovation du chauffage et/ou du chauffe-eau, le remplacement des fenêtres ou des portes-fenêtres ...

L'absence d'action se justifie pour la majorité des administrés par un reste à charge trop élevé. Les personnes accompagnées jugent que les éléments importants dans la prise de décision pour le passage à l'action sont le coût de l'énergie, l'accompagnement du conseiller Rénov', les préoccupations environnementales, le manque de confort et le niveau des aides financières.

Information Val d'Oise Rénov' : <https://www.valdoise.fr/3090-valdoiserenov.htm>

Prise de rendez-vous : <https://carnelle-pays-de-france.fr/actualites/permanences-val-doise-renov/>

Les indicateurs :

- Actions PCAET : Axe 1 - Action 2 ; Axe 2 – Action 6 ;
- De suivi : une permanence assurée tous les 15 jours par l'Adil95 ou SOLIHA ; les particuliers et le petit tertiaire privé
- De résultats atteints : 799 actes réalisés, 95 projets de travaux de rénovation (achat d'équipements, isolation) accompagnés

B. Rénovation énergétique des bâtiments tertiaires & industriels : CRMA Val d'Oise

Depuis 2022, Le Conseil Départemental du Val d'Oise collabore avec la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise (CRMA) dans le cadre du programme Val d'Oise Rénov' pour accompagner les entreprises du petit tertiaire privé. Cet accompagnement concerne les propriétaires ou locataires d'un bâtiment (ou d'une partie de bâtiment) à usage tertiaire de moins de 1 000 m². Sont spécifiquement concernés : les commerces, les locaux d'artisans, les bureaux, les locaux de stockage, les bâtiments de restauration et d'hébergement, les locaux des entreprises de santé humaine et d'action sociale, les locaux de l'enseignement privé, les locaux des activités récréatives privées.

Seule porte d'entrée en 2022, la CRMA a été rejointe par la Chambre de Commerce et d'Industrie Val-d'Oise (CCI 95) en 2023.

Le Service Développement économique de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France informe et oriente les demandeurs vers la CRMA Val d'Oise ou la CCI 95. Ils sont ensuite redirigés vers SOLIHA pour un accompagnement.

Pour bénéficier de ce service, contactez votre chambre consulaire :

- Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise : 1 Avenue du Parc, 95000 Cergy, 06 26 92 01 62, marlene.doyen@cma-idf.fr
- Chambre du Commerce et de l'Industrie du Val d'Oise : 35 Boulevard du Port, 95000 Cergy, 06 09 80 00 07, cboulet@cci-paris-idf.fr

Les indicateurs :

- Actions PCAET : Axe 1 - Action 2 ; Axe 2 – Action 6 ;
- De suivi : information via le service développement économique
- D'impact : 4 entreprises accompagnées par SOLIHA en 2022

C. Mon Accompagnateur Rénov'

Face à la complexité du domaine de la rénovation énergétique en France, le gouvernement a créé un service, mettant à disposition des ménages un interlocuteur unique : « Mon Accompagnateur Rénov' ». L'accompagnement des ménages reste la clé de voûte pour amener le parc de logements français vers cette neutralité carbone souhaitée.

Mon Accompagnateur Rénov' est un interlocuteur unique qui accompagne les ménages français tout au long de leur projet de rénovation énergétique. Sa présence a pour vocation de simplifier la mise en œuvre de travaux aboutissant à une amélioration de la performance de l'habitat. L'opérateur prend en compte l'ensemble des aspects financiers (mobilisation des financements), techniques, administratifs et sociaux du projet (aides spéciales pour les revenus modestes). L'accompagnement se réalise tout au long du projet de travaux de rénovation énergétique.

Avant le démarrage des travaux, c'est lui qui prend en charge l'audit énergétique initial. Cet audit détermine les opérations stratégiques à mettre en œuvre afin d'améliorer la performance énergétique du bâtiment et permet de mesurer les dépenses avant et après travaux pour constater les économies d'énergie réalisées.

Depuis début 2022, les accompagnateurs sont soit des opérateurs agréés par l'Anah (Agence nationale de l'habitat), soit parmi les 450 agences françaises rassemblés dans les espaces conseil France Rénov'.

La Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France s'adapte aujourd'hui aux évolutions futures, notamment la fin de la convention Val d'Oise Rénov en décembre 2024. La C3PF s'attèlera à communiquer les informations pour une bonne orientation de ses habitants dans le futur cadre du Pacte Territorial dont l'offre d'accompagnement sera plus large (perte d'autonomie et insalubrité du logement).

Pour plus d'informations : <https://www.anil.org/aj-renovation-energetique-accompagnateur-renov/>

D. Forum d'information sur la rénovation énergétique



Première action du genre réalisée dans le Val d'Oise, « le Forum d'information sur la Rénovation énergétique » est une action à l'initiative de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France en partenariat avec le Conseil Départemental 95 (co-financement via le programme Val d'Oise Rénov'), SOLIHA et l'Adil 95.

Réalisé sur une matinée le 14 mai 2022, de 9h30 à 12h à la Salle « La Cantinoise » à Viarmes, ce forum s'est déroulé en deux phases :

- Une première partie d'information sur le dispositif France Rénov' et la présentation de la campagne thermographique pilotée par la commune de Chaumontel, suivie d'un échange avec les participants ;
- Une seconde partie portant sur la consultation et la prise de rendez-vous avec l'Adil et SOLIHA par les participants qui ont pu bénéficier d'informations personnalisées.



Face au succès de cet événement, l'Adil et SOLIHA n'ont pas pu recevoir tous les intervenants et ont dû proposer des rendez-vous sur d'autres créneaux.

D'autres opérations de ce genre seront organisées dans d'autres communes du territoire.

Les indicateurs :

- Actions PCAET : Axe 1 - Action 2 ; Axe 2 – Action 6 ;
- De suivi : Action réalisée en partenariat avec le CD95, l'Adil95 et SOLIHA
- De résultats atteints : plusieurs actes réalisés entre mai et juin 2022 (38 A1, 30 A2 et 7 A4) ; sensibilisation des participants
- D'impact : information directe d'une cinquantaine de participants

E. Réunions d'information auprès des services communaux sur le programme France Rénov'



L'actualité internationale et le plan d'action du gouvernement en faveur de la sobriété énergétique préconisent aux collectivités d'accompagner leurs concitoyens pour la maîtrise de leur consommation.

La Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France a organisé une session d'information et de sensibilisation auprès des services communaux dans l'objectif d'inscrire toutes les communes de l'EPCI dans cette dynamique.

Le mercredi 7 septembre 2022 de 10h à 12h à la salle J. Brel de la mairie de Saint-Martin-du-Tertre, le Conseil Départemental a réalisé en collaboration de la C3PF une présentation du dispositif Val d'Oise Rénov', la marque du service public neutre et gratuit pour l'accompagnement à la rénovation énergétique des habitants de vos communes.

Cette présentation a regroupé une trentaine d'élus et s'est achevée avec un temps d'échanges et d'une distribution de dépliants / d'affiches aux communes.

Les indicateurs :

- Actions PCAET : Axe 1 - Action 2 ; Axe 2 – Action 6 ;
- De suivi : Action réalisée en partenariat avec le Conseil Départemental du Val d'Oise
- De résultats atteints : sensibilisation et information d'une trentaine d'élus ; distribution de 50 affiches et 1000 flyers
- D'impact : promotion du dispositif France Rénov' auprès des services municipaux ; information des habitants par les services communaux.

F. Campagne thermographique sur des logements privés et des bâtiments communaux

La thermographie est une technique de cartographie des températures de surface des parois ou de tout autre objet. Elle s'obtient par la prise de clichés photographiques en rayonnement infrarouge. Utilisée dans les bâtiments, elle permet de mettre en évidence des "anomalies thermiques" (déperditions de chaleur, ponts thermiques, absence d'isolation, etc.).

Une opération pilote a été réalisée par la commune de Chaumontel avec la Société Lcom qui avait procédé à des captations thermographiques à l'aide de drones, lesquels ont permis de photographier 336 maisons, soit 672 images enregistrées. Une réunion en mairie de Chaumontel le samedi 26 mars 2022 a ensuite permis de restituer les images captées. Les habitants ont été guidés pour l'interprétation des images. Les premières pistes d'amélioration en fonction des constats ont alimenté les débats. SOLIHA a accompagné les habitants qui le souhaitaient pour des missions de conseil et d'information.

Le succès de cette opération a motivé son élargissement à d'autres communes dont : Asnières-sur-Oise, Baillet-en-France, Bellefontaine, Belloy-en-France, Lassy, Luzarches, Maffliers, Mareil-en-France, Montsoult, Plessis-Luzarches, Seugy, Viarmes, Villaines-sous-Bois et Villiers-le-Sec.

Le COPIL qui s'est tenu pour la première fois le 20 septembre 2022 a permis de définir les bases de cette action. Une subvention de 30% de la C3PF aux communes a été mise en place pour le financement de la thermographie sur les maisons avec le soutien financier du programme Val d'Oise rénov'.

Au-delà des logements privés, certaines communes ont souhaité élargir le périmètre d'action à des édifices publics municipaux. Cette campagne de thermographie a été prolongée en 2023-2024 et a permis à certaines communes d'élargir le périmètre d'intervention à d'autres quartiers voire à la ville entière.

Campagne 2022-2023		
Communes intéressées	Périmètre	Nbre de maisons
Asnières-sur-Oise	Certains quartiers	50
Baillet en France	Certains quartiers	555
Bellefontaine	Toutes les habitations	180
Mareil en France	Certains quartiers	57
Montsoult	Toutes les habitations	950
Viarmes	Certains quartiers	105
Plessis Luzarches	Toutes les habitations	16
Villaines-sous-Bois	Certains quartiers	107
Villiers-le-Sec	Toutes les habitations	66
Total :		2086

Les indicateurs :

- Actions PCAET : Axe 1 - Action 2 ; Axe 2 – Action 6 ;
- De suivi : Action réalisée en partenariat avec le CD95 et SOLIHA
- De résultats atteints : 15 communes mobilisées sur 19 en 2022 ; 2086 maisons photographiées
- D'impact : meilleure connaissance du profil énergétique des bâtiments du territoire

G. Programme Rénovation des immeubles de copropriété en France (Récif +)

Toutes les copropriétés sont concernées par la loi Climat Résilience, et devront progressivement, à partir de 2024, réaliser un diagnostic des performances énergétiques de leurs bâtiments et le traduire en un plan pluriannuel de travaux. Quel intérêt à réaliser des travaux de rénovation énergétique ? Par où commencer ? Quels travaux réaliser pour de réels bénéfices ? Comment les financer, avec quelles aides ? Comment choisir une entreprise ?

Île-de-France Énergies a lancé, le lundi 11 octobre 2021, un appel à manifestation d'intérêt à l'attention de toutes les collectivités franciliennes qui souhaitent s'engager pour la rénovation des logements collectifs privés. En partenariat avec SOLIHA, le CD95 a souhaité présenter une réponse commune pour les EPCI intéressés.

En mars 2022, la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France a émis un avis favorable pour la signature de la convention avec le Département pour le déploiement du Programme Récif +.

Le RECIF + sera une nouvelle opportunité pour fédérer tous les acteurs franciliens et nationaux autour de la rénovation énergétique des copropriétés, avec une échéance à fin 2023. Les copropriétés constituent un enjeu majeur pour la transition énergétique en Île-de-France en raison de la performance énergétique de ces immeubles, dont la majorité a été construite avant les années 1970 et donc avant la première réglementation thermique.

Le plan d'action de ce programme prévoit des boîtages de courriers d'information sur la rénovation énergétique aux copropriétés et syndicats. Fin janvier 2023, SOLIHA et le Conseil Départemental du Val d'Oise ont fait réaliser au prestataire Mediapost un boîtier de courriers d'information à destination des copropriétés et des syndicats de copropriétés de notre territoire. L'objectif étant de sensibiliser sur la rénovation énergétique et de porter à connaissance ce nouveau dispositif destiné aux copropriétés.

Les conseillers France Rénov' de notre territoire sont à l'écoute des copropriétaires et des syndicats pour les accompagner pas à pas dans cette démarche.



Avec la commune de Montsoul, une réunion d'information à la rénovation énergétique des copropriétés s'est tenue le 17 février 2023 à 19h dans la Salle Castilla à Montsoul en présence de SOLIHA afin d'informer, sensibiliser les copros, syndicats et élus aux travaux de rénovation énergétique.



Légende : Réunion d'information à la rénovation énergétique des copropriétés à Montsoul

Les indicateurs :

- Actions PCAET : Axe 1 - Action 2 ; Axe 2 – Action 6 ;
- De suivi : Convention signée et action réalisée en partenariat avec le CD95 et SOLIHA
- De résultats atteints : boitage de courriers, campagne d'information, une réunion d'information à Montsault
- D'impact : information des copropriétés et des syndic du territoire ; 16 personnes sensibilisées lors de la réunion d'information

H. Maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments publics pour une meilleure performance énergétique

Le secteur du bâtiment représente en France 44% de l'énergie consommée, et les collectivités contribuent à plus de 12% des émissions nationales de gaz à effet de serre.

Tous les bâtiments publics (mairies, établissement scolaires, équipements sportifs et culturels...) sont de gros consommateurs d'énergie. Aujourd'hui, la consommation énergétique du parc des collectivités, avec un patrimoine tertiaire de plus de 225 000 bâtiments, représente 81 % de leurs dépenses d'énergie totales (source [Bâtiments publics, réaliser des économies d'énergie](#)). La rénovation énergétique de ces bâtiments s'avère donc une action concrète pour envisager des territoires plus sobres en énergie et en carbone, avec des gains en matière de lien social, de qualité de vie et de dépenses de fonctionnement.

Depuis 2013, le Sigeif a accompagné, grâce à son service de conseil en énergie, de nombreuses communes sur les sujets de maîtrise de l'énergie de leur patrimoine. La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) d'une part, et la loi portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) d'autre part, ont fixé des objectifs ambitieux sur la réduction de la consommation énergétique finale et la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le bâtiment. D'ici 2030 une diminution de 40% des consommations d'énergie appliquée à l'ensemble des bâtiments tertiaires dont la surface dépasse 1 000m² est attendue. Cette diminution doit même atteindre 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050 (source [Mettre en œuvre la rénovation énergétique des bâtiments publics](#)).

Sur notre territoire, 5 communes adhérentes au Sigeif bénéficient de cet accompagnement : Baillet-en-France, Belloy-en-France, Montsault, Saint-Martin-du-Tertre, Villaines-sous-Bois.



Dans un souci de réduction de l'empreinte environnementale et de développement de la sobriété énergétique, la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France a souhaité accélérer la rénovation et la maîtrise des consommations de son patrimoine bâti. Un accompagnement par le Sigeif a permis de faire bénéficier la collectivité d'une expertise technique pour la conseiller dans ses actions de rénovation et de suivi énergétique de son patrimoine. Cet accompagnement a été reconduit jusqu'en 2024.

Légende : participation de la C3PF au Forum CEP organisé par le CD95 le 09 mars 2023 à la préfecture du Val d'Oise

3) SCHEMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (SDE ENR)

A. Identification de sites solarisables

A travers les objectifs et actions qu'il définit, notre PCAET adopté en 2021 doit contribuer au développement de la production d'énergie renouvelable et de récupération.

S'agissant des EnR, la position de l'intercommunalité est de porter un avis général de principe : favorable aux projets solaires photovoltaïques, favorable sous certaines conditions aux projets de méthanisation et de géothermie et défavorable aux projets éoliens.

Une pré-étude de site solarisable a donc été réalisée en partenariat avec divers acteurs dont TotalÉnergies. Des sites ont été identifiés à Baillet-en-France, Belloy-en-France, Chaumontel, Luzarches, Maffliers, Montsoul, Saint-Martin-du-Tertre, Seugy, Viarmes. Mais TotalÉnergies n'a pas voulu se positionner sur les sites décrits compte tenu de leur taille et de leur spécificité.

En complément de cette étude, des projets photovoltaïques sont développés au sein de nos communes : TotalÉnergies développe un projet sur une ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) exploitée par TERSEN à Luzarches.

Les indicateurs :

- Actions PCAET : Axe 4 - Action 15, 17 ;
- De suivi : réunions avec Total Energie ; réunions internes ;
- De résultats atteints : pré-étude sur les sites potentiels ; projet sur Luzarches
- D'impact : production d'énergie renouvelable

B. Projets chaufferie bois

Utiliser le bois comme énergie permet de substituer des consommations d'énergies fossiles dont les réserves s'épuisent. La ressource en bois-énergie reste encore sous-exploitée en Île-de-France.

L'identification des acteurs intervenant sur les projets bois-énergie a permis de recenser le Parc naturel régional Oise-Pays-de-France, le Sigeif, l'Agence Régionale Énergie Climat (AREC) et « Fibois Île-de-France » comme interlocuteurs privilégiés.

Le 10 juin dernier, le Sigeif organisait en partenariat avec l'Agence Régionale Énergie-Climat (AREC) et « Fibois Île-de-France » une visite de la chaufferie bois de l'école Les Vanettes à Courbevoie. Cette visite s'inscrivait dans le cadre du lancement du « contrat de développement des énergies renouvelables thermiques et de récupération » signé entre le Sigeif et l'ADEME Île-de-France. Le dispositif a pour objectif d'accompagner et de financer le développement d'une vingtaine d'installations d'énergies renouvelables thermiques d'ici 2025 sur le territoire du Syndicat. Le Sigeif lance un cycle de visites d'installations afin de présenter aux collectivités intéressées des réalisations concrètes portées en Île-de-France.

Le PNR anime une commission forêt/filière bois à laquelle participent des représentants de la C3PF. En juillet 2022, Mikaël MARTIN a été nommé Chargé de mission filière bois au sein du Parc naturel régional Oise-Pays-de-France. Il réalise un état des lieux de la filière locale. Un recensement des entreprises et des projets en lien avec la construction bois et l'installation de chaufferies bois au sein de la C3PF a été fait. Sur notre territoire, deux projets chaufferie bois sont en cours à Montsoul et à Asnières sur Oise.

Les indicateurs :

- Actions PCAET : Axe 4 - Action 16 ;
- De suivi : identification des acteurs locaux et des potentialités
- De résultats atteints : aucun
- D'impact : aucun

4) MOBILITÉ

A. Le déploiement des Infrastructures de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE) sur le territoire de la C3PF

La Communauté de communes Carnelle Pays-de-France a souhaité mettre à disposition des usagers des informations concernant la localisation et les caractéristiques techniques des stations et des points de recharge pour véhicule électrique ouverts au public.

Ces stations et points de recharges font partie du réseau mis en place d'une part par le Sigeif et d'autre part avec le SDEVO (bornes à Chaumontel).

En ce qui concerne les bornes gérées par le Sigeif, la tarification se fait à la minute. Aucune carte d'accès spécifique ou abonnement n'est nécessaire pour accéder aux bornes de recharge. Une carte bleue et un smartphone permettent de déclencher la recharge sur l'intégralité du réseau selon une grille tarifaire qui repose sur une tarification à la minute.

La carte des bornes de recharge de véhicule électrique élaborée par la C3PF se trouve à l'adresse :

<https://carnelle-pays-de-france.fr/bornes-publiques-de-recharge-electrique-sur-le-territoire/>

Les indicateurs :

- Action PCAET : Axe3 – action 14 ;
- De suivi : mise en place de bornes de recharge électrique ; cartographie réalisée et en ligne
- De résultats atteints : des bornes à Belloy-en-France, Chaumontel, Montsoul
- Impacts : favoriser la mobilité électrique

B. Schéma directeur cyclable

Le schéma vélo de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France s'inscrit dans la continuité du projet transports, en faveur de la qualité urbaine et de la revalorisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture. Il s'articule autour d'actions principales qui visent à mener une politique cyclable cohérente et réaliste à l'échelle du territoire et répondre aux enjeux globaux de la problématique des déplacements tant du quotidien que pour le loisir. Il contribue à promouvoir de manière concertée l'usage du vélo en développant notamment un réseau d'itinéraires continus et sécurisés permettant de donner une vraie place aux cyclistes.

En 2019, le Parc Naturel Régional Oise Pays de France a mandaté un bureau d'études, EXPLAIN, pour élaborer un Schéma Directeur Cyclable, visant à accompagner l'évolution du besoin de déplacements en modes actifs sur notre territoire.

Dans le cadre du suivi de cette étude, un comité de pilotage a été mis en place. Composé de membres des Commissions Environnement, Sport et Tourisme, et des principaux partenaires (PNR Oise Pays de France, Conseil Départemental, associations, etc), il est intervenu en tant qu'organe décisionnel à des moments clés de l'étude (diagnostic, choix du scénario et rendu final).

En 2019, le Département du Val d'Oise a lancé son propre Plan Vélo par l'étude de définition des itinéraires cyclables entre les pôles majeurs du territoire. 19 grands axes ont été retenus sur 4 secteurs (Est, Sud, Centre, Vexin). Plusieurs tables-rondes ont permis d'échanger sur les itinéraires potentiels. Pour la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, le travail réalisé par le CD95 apparaît très complémentaire au travail réalisé dans le cadre du Plan vélo.

Le cabinet INGEROP a été sélectionné en 2021 pour accompagner la CDVO dans l'élaboration de son préprogramme et pour analyser l'impact des 4 axes concernés par la Communauté de communes Carnelle Pays-de-France. La priorisation proposée par les parties prenantes a été la suivante :

1. **Axe n°9 – Cergy-Pontoise – Attainville – Goussainville** : priorité forte avec de nombreux aménagements cyclables déjà existants
2. **Axe n°14 – Luzarches – Ecouen** : priorité forte pour le territoire, en permettant de relier plusieurs gares
3. **Axe n°13 – Luzarches – Fosses – Saint-Witz** : priorité moyenne mais permet d'offrir des alternatives à l'automobile
4. **Axe n°12 – Beaumont-sur-Oise – Viarmes – Luzarches** : priorité faible

Pour notre territoire, seul l'axe 13 semble pour l'instant être retenu et les études opérationnelles seront lancées en 2025.

Le schéma directeur cyclable proposé par le PNR en 2020 était cependant trop ambitieux avec un reste à charge trop important. Nous avons, de ce fait, abandonné ce projet en l'état. Cependant, la relance des mobilités douces à travers le financement des abris vélos par IDF mobilités en 2023, la volonté de développer le cyclotourisme ainsi qu'une demande accrue des habitants pour des aménagements de pistes cyclables ont fini de nous persuader qu'il fallait absolument créer un réseau cyclable et développer les services attenants.

La communauté de communes Carnelle Pays de France a constitué un groupe de travail d'élus et d'agents qui a pour ambition de relancer le schéma vélo proposé par le PNR en 2020. Le service environnement et le service technique travaillent étroitement à l'élaboration d'une nouvelle carte des itinéraires cyclables à partir des nouvelles prérogatives.

- Réaliser un maillage de pistes cyclables à partir des chemins ruraux et des aménagements existants.
- Relier les gares aux centres villes et aux pôles touristiques tout en respectant les contraintes environnementales : utiliser les espaces agricoles et forestiers pour limiter l'artificialisation des sols.

Les indicateurs :

- Action PCAET : Axe 3 – Action 9 ;
- De suivi : Etudes avec le PNR, la C3PF et le CD95
- De résultats atteints : Un axe par le CD95, des itinéraires cyclables livrables au coup par coup

C. Plan d'action pour le covoiturage : le dispositif Rezo Pouce



Rezo Pouce est une solution de mobilité solidaire, pensée pour les petits trajets au quotidien. Le dispositif, mis en place par le PNR Oise Pays-de-France et une trentaine de communes, revisite l'autostop en l'organisant.

En 2018, sur le territoire de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France ont décidé d'adhérer à ce dispositif 16 communes : Asnières-sur-Oise, Baillet-en-France, Bellefontaine, Châtenay-en-France, Chaumontel, Épinay-Champlâtreux, Jagny-sous-Bois, Lassy, Luzarches, Mareil-en-France, Montsault, Le Plessis-Luzarches, Seugy, Viarmes, Villaines-sous-Bois, Villiers-le-Sec.

Un trajet partagé entre un conducteur et un passager émet 2 fois moins de CO₂. Basé sur la confiance et l'entraide, passagers et conducteurs devaient s'inscrire gratuitement en mairie ou sur le site internet www.rezopouce.fr et devaient signer une charte de bonne conduite. Le dispositif a été ouvert à tous (avoir plus de 16 ans).

La Communauté de Communes a communiqué autour de ce dispositif qui a pris du temps à rentrer dans les habitudes de nos habitants. Faute de succès, le PNR a abandonné le projet.

Les indicateurs :

- Action PCAET : Axe 1 – Action 3 ; Axe 3 -action 14 ;
- De suivi : adhésion de 16 communes du territoire au dispositif Rezo Pouce

D. Auto-partage à Belloy-en-France

A Belloy-en-France, l'association L'EFFET DES FAITS propose son véhicule électrique à la location pour ses adhérents. Un projet participatif financé par la Région Ile-de-France, avec une réservation de 5€ la demi-journée à 10€ la journée, la voiture stationnée au Parc de la Marlière, à Belloy-en-France peut être retirée en toute autonomie grâce à un code disponible dans le contrat de location qui permet d'accéder à la boîte à clé située dans la « trappe à carburant » du Kangoo.

Cette initiative encouragée par la commune de Belloy-en-France et a été identifiée par la Communauté de Communes qui en fait la promotion.

Pour adhérer ou réserver : <https://leffetdesfaits.fr/location-du-kangoo-edf-1jour/>

5) PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

A. Trame noire

Au-delà des questions énergétiques et financières, l'extinction de l'éclairage public la nuit est bon pour la biodiversité et les paysages nocturnes.

La trame noire est un réseau formé de corridors écologiques caractérisé par une certaine obscurité. L'objectif des trames noires est de protéger la biodiversité nocturne de la pollution lumineuse. En effet, les éclairages artificiels sont responsables de la fragmentation de l'habitat des espèces nocturnes et perturbent les comportements de reproduction et de migration de certaines espèces.

L'augmentation des tarifs de l'énergie a placé l'éclairage public au cœur de l'actualité. Or, l'ADEME estime que l'éclairage public représente 21 % des dépenses énergétiques des communes. S'il n'est pas question de supprimer totalement l'éclairage public, des gisements d'économies d'énergie peuvent être trouvés : la rénovation des installations (avec par exemple des luminaires en LED), la réduction des durées d'éclairage et la baisse de l'intensité lumineuse.

En 2021, un questionnaire initié par M. DUCLOS, Vice-président délégué à la transition écologique auprès des communes sur les habitudes d'extinction a permis de recenser les différentes pratiques soit déjà mises en place soit programmées.

Cette ambition d'une trame noire sur le territoire de la C3PF a été portée et relayée par de nos partenaires dont le PNR Oise Pays-de-France, le Sigeif et le CDVO.

Pour les communes qui ont effectué un recensement de leurs points lumineux, le PNR a proposé d'entamer les réflexions avec l'identification des points lumineux non conformes ou les points de conflits avec la trame noire. Le PNR a également proposé d'accompagner les communes intéressées sur une expérimentation de l'extinction (mise en place d'une réunion grand public avec animation de type observation des étoiles ou de la faune nocturne).

Sur le territoire du PNR Oise Pays-de-France, au 15 janvier 2023, 50 communes sur les 70 du territoire pratiquent l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit, soit 71,5 %.

Les équipes du PNR se mobilisent sur tous les fronts :

- Animations : Jour de la Nuit, observation du ciel étoilé, contes nocturnes, observation de la faune nocturne...
- Présentation des enjeux écologiques de l'éclairage public et des possibilités d'accompagnement du PNR auprès des élus ou des habitants
- Accompagnement technique des communes pour limiter l'éclairage artificiel dans le temps et dans l'espace, adapter et renouveler le matériel, rédiger leur cahier des charges adapté, monter des dossiers de demande de subvention...

La C3PF a accompagné les communes en relayant les informations portant sur les démarches mises en place par le PNR, les aides existantes (Programme ACTEE Lum'acte par exemple).

Une grande partie du territoire est passé à la trame noire et a opéré une conversion des éclairages extérieurs en LED :

- Asnières-sur-Oise (précurseur et ce bien avant l'action du PNR): Extinction des éclairages extérieurs de 23 heures à 6 heures du matin sauf dans le centre-ville, les vendredi, samedi, dimanche de 1h à 6h du matin, conversion de plus de 70% des éclairages extérieurs en LED
- Bellefontaine : extinction de l'éclairage public de 23h à 6h, conversion de 50% des éclairages extérieurs en LED
- Belloy-en-France : coupure de l'éclairage public de la commune entre 23h et 5h du matin
- Baillet-en-France : remplacement de 70 % des lampes par des LED et coupure de l'éclairage public entre minuit et 5h du matin
- Luzarches : extinction de l'éclairage public de 23h15 à 5h et remplacement progressif des éclairages extérieurs en LED (déjà plus de 10 %)
- Lassy : extinction de l'éclairage public de 23h à 6h et remplacement progressif des éclairages extérieurs en LED (déjà plus de 20 %)
- Le Plessis-Luzarches : remplacement de 70 % des lampes par des LED et coupure de l'éclairage public de 23H00 à 6H00 depuis plus d'une dizaine d'années ;
- Mareil-en-France : coupure de l'éclairage public de la commune entre 1h et 5h du matin et remplacement progressif des éclairages extérieurs en LED (déjà plus de 10 %)
- Villiers le Sec : extinction de l'éclairage public de 23h à 6h et remplacement progressif des éclairages extérieurs en LED (déjà plus de 20 %)

Les perspectives 2023 sur cette action portent sur le diagnostic des éclairages publics et points lumineux qui sont sous propriété de la C3PF, l'estimation du coût de remplacement des points lumineux non LED par du LED et le suivi de l'accompagnement proposé par le PNR Oise Pays-de-France.

Les indicateurs :

- Action PCAET : Axe 2 – Action 5
- De suivi : Mise en place de la trame noire au sein des communes du territoire
- De résultats atteints : 9 communes ont mis en place la trame noire
- Impacts : préservation de la biodiversité ; réduction des coûts énergétiques ;

B. Préserver les corridors écologiques et maintenir une activité agricole

Pour accompagner les habitants dans des travaux de plantation, le Parc naturel régional Oise – Pays de France propose diverses actions tout le long de l'année. En 2022, pour la quatrième année consécutive, le PNR Oise – Pays de France propose l'opération régionale « Plantons le décor » visant à proposer un achat groupé d'arbres, arbustes, fruitiers, plantes grimpantes et semences potagères locales à l'échelle de notre territoire. Avec Plantons le décor, particuliers, entreprises, collectivités, associations bénéficient d'un choix unique d'arbres, d'arbustes, fruitiers et légumes anciens, des espèces régionales adaptées aux conditions de sol et de climat de notre territoire. De plus, elles sont également issues de pépinières locales. Une animation gratuite a été réalisée le 26 mars 2023 à Asnières-sur-Oise sur la démonstration de greffage d'arbres fruitiers.

En 2021, le PNR a également réalisé un Inventaire des arbres fruitiers et vergers à Belloy-en-France, à Châtenay-en-France, à Maffliers et à Saint-Martin-du-Tertre.

6) PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

A. Projet de réutilisation des eaux par le SICTEUB

L'eau est l'élément indispensable à la vie. C'est une ressource naturelle mais une ressource fragile tant sur le plan quantitatif, problématique accentuée par le changement climatique, que sur le plan qualitatif car soumis aux pollutions liées aux activités humaines, agricoles, industrielles et domestiques. L'épuration des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel est un élément important dans l'objectif de la préservation de la qualité des eaux souterraines.

Le SICTEUB, Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des eaux usées des bassins de la Thève et de l'Ysieux regroupe 24 communes dont : Asnières-sur-Oise, Bellefontaine, Belloy-en-France, Chaumontel, Épinay-Champlâtreux, Jagny-sous-Bois, Lassy, Le Plessis-Luzarches, Luzarches, Seugy, Surveilliers et Viarmes. Le syndicat a pour objectif d'assurer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées sur l'ensemble des communes adhérentes du SICTEUB.

Le SICTEUB porte actuellement un projet de réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise. Ecofilae, bureau d'études spécialisé dans la réutilisation des eaux, l'AESN et le Conseil départemental du Val d'Oise accompagnent le syndicat pour l'élaboration de ce projet.

Les usages prévus pour cette nouvelle ressource sont : l'arrosage, le nettoyage des voiries, les usages industriels (ex : lavage des centrifugeuses) et agricoles.

Ce projet permettrait d'économiser un volume d'eau potable considérable et de réduire notre empreinte eau. Il est très important dans le contexte actuel du changement climatique et des périodes de sécheresse répétitive, qui augmentent les inégalités à l'accès à l'eau potable et l'assainissement. En 2017, une borne de puisage a donc été installée sur la station d'épuration. Cette eau dite industrielle est désormais également utilisée pour les camions intervenant pour le curage des réseaux ou lors d'interventions sur les équipements de la station.

7) SAUVEGARDE ET RESTAURATION DES PAYSAGES DE L'EAU

A. Rénovation écologique de la mare de Villiers-le-sec

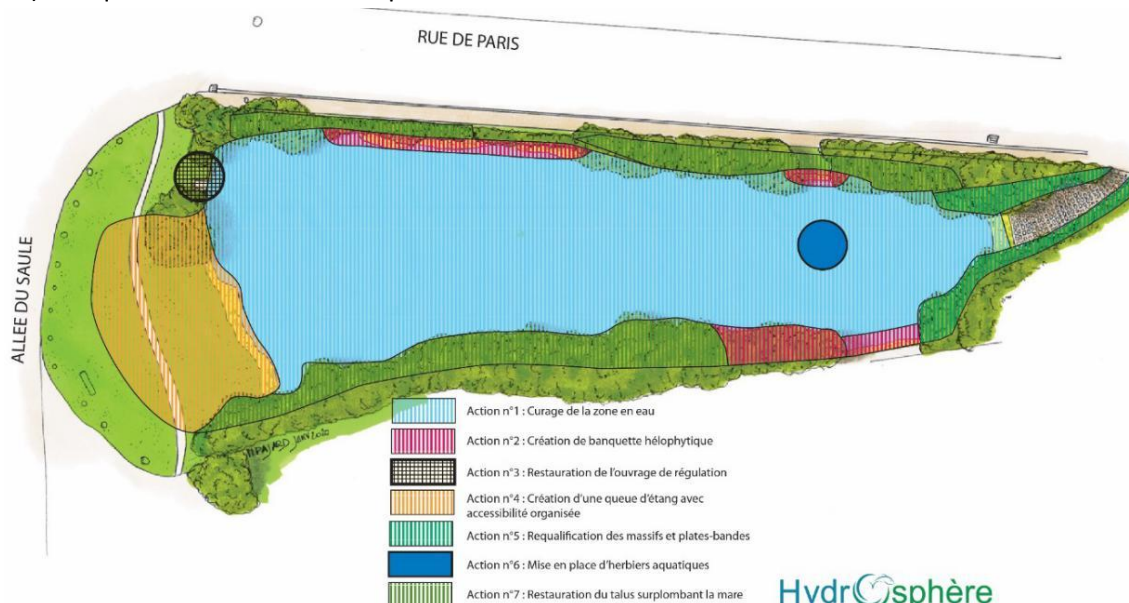
La mare communale de Villiers-le-Sec se situe dans le département du Val-d'Oise au sein du Parc Naturel Oise-Pays de France. Sa surface estimée s'élève à 530 m².

La commune de Villiers-le-Sec soucieuse de mettre en avant sa ruralité et de valoriser son patrimoine a lancé avec le pilotage de la Communauté de Communes un projet de remise en état de la mare par un aménagement paysager. Une convention de partenariat signée avec la C3PF en octobre 2021 a permis à la commune de bénéficier d'un renfort de compétences techniques et administratives, laissant envisager de nouvelles perspectives. Dans le cadre de cette réhabilitation, la Communauté de Commune de Carnelle Pays-de-France a souhaité intégrer un volet écologique à ce projet. L'objectif de cette rénovation était de faire de cette mare un lieu de promenade et de détente. Une attention particulière est portée à l'aspect environnemental des travaux réalisés dans ce cadre.

Son état dégradé est le fruit du manque d'entretien et le déversement d'eaux usées. La Commune étant à présent dotée d'un réseau d'assainissement, cette pollution est désormais stoppée. L'analyse réalisée par la société Hydrosphère sur les sédiments et l'eau de la mare a permis de connaître le niveau de pollution ainsi que le devenir des sédiments lors des opérations de restaurations de la mare.

Cette étude a permis de poser un diagnostic d'état initial et une première étude de faisabilité, sur le principe d'une reconfiguration intégrant des objectifs qualitatifs et environnementaux autour d'actions ciblées :

- 1) Curage de la zone en eau ;
- 2) Création d'une banquette hélophytique ;
- 3) Restauration de l'ouvrage de régulation ;
- 4) Création d'une « queue d'étang » et d'un dispositif d'accueil pour l'observation des milieux aquatiques et hygrophiles et de leurs faunes associées ;
- 5) Requalification des massifs arbusifs ;
- 6) Mise en place d'herbiers aquatiques ;
- 7) Requalification du talus surplombant la mare.

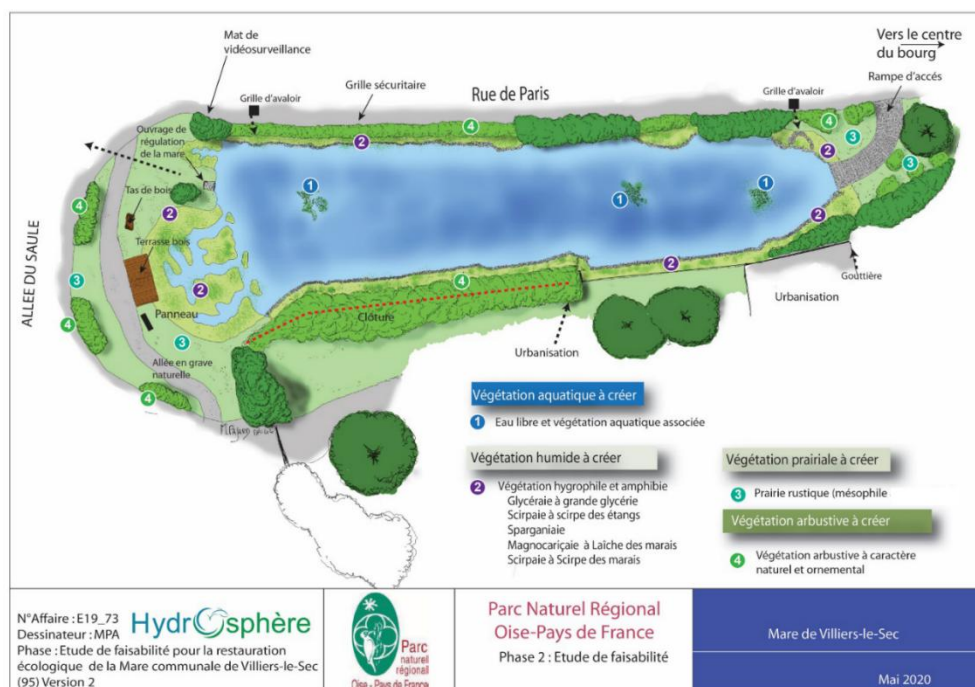


La préservation des poissons présents dans la mare a nécessité le recours au prestataire Pêche de BERTOLO qui a réalisé en 2022 une pêche de sauvegarde avec transport des poissons par camions équipés de cuve oxygénée et gardiennage le temps des travaux.



Après cette pêche de sauvegarde, une première vidange de la mare a été réalisée en septembre 2023, mettant ainsi à jour une accumulation de vase et un pavage à minima sur le tour de la mare, voire sur l'ensemble du fonds de forme. Le curage de celle-ci est donc nécessaire pour permettre de redonner une hauteur d'eau plus portante et retirer 4/5ème des sédiments actuels.

Pour la stabilisation des rives Sud-est, la solution technique retenue a consisté à réaliser des soutènements pour la prévention des glissements de terrain, sous forme de doubles parois berlinoises créant ainsi au centre de celles-ci une circulation pour l'entretien des végétaux – assurant la pérennité des aménagements.



Les indicateurs :

- Action PCAET : Axe 5 – Action 20
- De suivi : prise de photos, visite hebdomadaire
- De résultats atteints : mare réhabilitée et dépolluée
- Impacts : préservation de la biodiversité, dépollution de l'eau et des sédiments

B. Avis de principe sur l'adhésion au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Croult-Enghien-Vieille Mer (SAGE CEVM)

Le 4 juillet 2022, les collectivités pressenties pour intégrer la future structure porteuse du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer se sont réunies pour travailler sur un projet de statuts et sur les règles de cotisation et de représentation qui s'appliqueront à ce nouveau syndicat mixte ouvert.

Suite à cette réunion, les élus des commissions Environnement - GEMAPI - Gens du voyage / Transition Écologique - PCAET et Administration générale - Finances - Contrôle de gestion de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France se sont réunis respectivement le 08 et le 19 septembre 2022 pour émettre un avis favorable.

Le 22 septembre 2022, la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France a notifié son avis de principe sur l'adhésion, les statuts, la cotisation à la future structure porteuse du SAGE CEVM pour le territoire des communes de Baillet-en-France, Châtenay-en-France, Epinay-Champlâtreux, Jagny-sous-Bois, Mareil-en-France, Montsoult, Villaines-sous-Bois et Villiers-le-Sec. Cet avis a été émis sous réserve de la validation finale du projet de statuts.

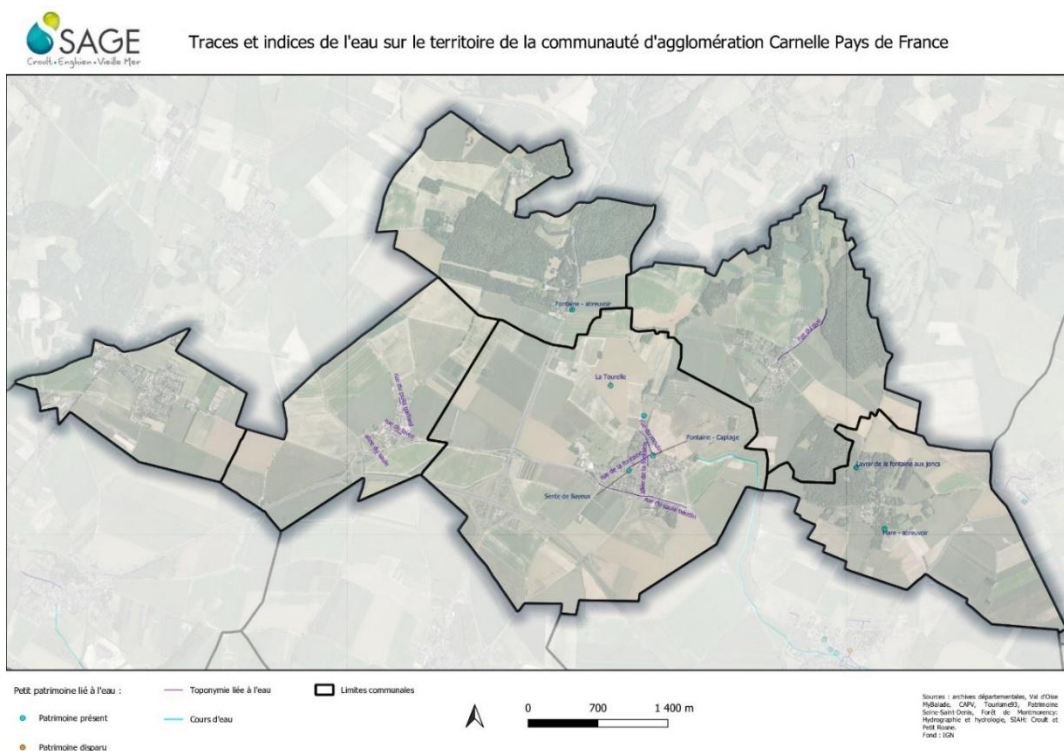
Le syndicat vise à contribuer à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Il a ainsi pour objet de porter la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE CEVM et de réaliser ou faire réaliser toutes les actions concourant à la mise en œuvre du SAGE CEVM.

Le Syndicat Mixte est compétent pour mettre en œuvre le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux CEVM – compétence qui relève de l'item 12° de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.

C. Référentiel des paysages de l'eau par le SAGE

Sur notre territoire à forte dynamique urbaine, la présence de l'eau est discontinue, diffuse et discrète. Au cours du temps, plusieurs cours d'eau ont été artificialisés et enterrés, les milieux humides ont été asséchés, les usages de l'eau ont évolué et le petit patrimoine lié à l'eau est tombé en désuétude.

Afin de redonner de la place à l'eau sur notre territoire et la valoriser, le SAGE CEVM a lancé l'élaboration d'un référentiel des paysages de l'eau qui se présente comme ci-dessous :



Source : Archives départementales, Val d'Oise Mybalade, CAPV, Tourisme93, Patrimoine Seine-Saint-Denis, Forêt de Montmorency : hydrographie et hydrologie, SIAH Croult et Petit Rosne



Source : carte interactive du SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer

Ce référentiel met en lumière la diversité des paysages de l'eau du territoire du SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer. C'est un outil opérationnel pour cadrer l'avenir des paysages de l'eau et accompagner les aménageurs et les concepteurs dans la prise en compte et le respect de ces paysages.

Les indicateurs :

- Action PCAET : Axe 5 – Action 20
- De suivi : actions pédagogiques dans les écoles
- De résultats atteints : évolution des paysages réintégrant l'eau
- Impacts : meilleur ruissellement, limitation des inondations

8) SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

A. Journée Communautaire de l'environnement

Une action devenue intercommunale depuis quelques années, la Journée Communautaire de l'Environnement est destinée à la défense de l'environnement.

Organisé par un groupe de travail composé d'associations, d'élus et d'agents de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, notre ambition est de rassembler les acteurs locaux de notre territoire autour de la protection et l'amélioration de l'environnement, mais également de sensibiliser les jeunes ainsi que les familles en proposant des temps forts ludiques et conviviaux.

Cette journée est organisée pour les familles des 19 communes du territoire : Asnières-sur-Oise, Baillet-en-France, Bellefontaine, Belloy-en-France, Châtenay-en-France, Chaumontel, Epinay-Champlâtreux, Jagny-sous-Bois, Lassy, Le Plessis-Luzarches, Luzarches, Maffliers, Mareil-en-France, Montsault, Saint-Martin-du-Tertre, Seugy, Viarmes, Villaines-sous-Bois, Villiers-le-Sec.

- a) La 3^e édition de la Journée Communautaire de l'Environnement organisée le samedi 21 mai 2022 par la Communauté de Communes au Domaine de la Motte à Luzarches a permis à plusieurs enfants de 6 à 16 ans de participer au concours lancé autour de la construction d'hôtel à insectes et de nichoirs à oiseaux. 50 constructions ont été envoyées par des participants (dont plusieurs classes élémentaires et maternelles) qui ont voulu se prêter au jeu soit individuellement ou soit en groupe.



Photos édition 2022 : remise de lots

Le concours a été, d'une part, l'occasion de sensibiliser les enfants sur des sujets bien définis, et d'autre part, de rassembler des familles autour de cet événement. Près de 400 visiteurs se sont relayés le long de la journée.

L'édition de 2022 a mobilisé plus d'une quinzaine d'intervenants : le PNR Oise-Pays-de France, Découverte Nature Patrimoine, l'Office de tourisme Terre de Carnelle, l'association Chlorophylle, Tri-Or, Sigidurs, Le Rucher du Vivray, Guêpes frelons, les jardins des cinq sous, les Jardins d'Alain, Saint-Martin Animation, l'association Chaîne de vie, Gestes quotidiens, la Fresque du climat, Gendarmerie à cheval, section Colombophile, la Bergerie de l'Ysieux ...

Les stands et jeux étaient conçus dans la logique de faire participer les familles. De 11h à 16h, les intervenants ont proposé des animations et des expositions en lien avec la préservation de l'environnement.



Photos édition 2022 : Ateliers

- b) Pour la 4^e édition, la journée communautaire de l'environnement, organisée par la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, a eu lieu le samedi 3 juin au Parc du Bois de l'Étang à Baillet-en-France. Un nouveau jeu concours à destination des enfants de 3 à 16 ans a été lancé et a porté sur deux thèmes :

Thème « Nature » : un tableau végétal de taille maximale 60 x 50 cm.

Thème « Recyclage » : une sculpture de taille maximale 80 x 50 cm réalisée avec des matériaux de récupération dans une logique de recyclage.



Photos édition 2023 : concours

Le concours de construction de tableau végétal & sculpture recyclée a réuni 57 œuvres, réalisées individuellement ou collectivement. Elles ont été présentées et soumises à 183 votes des visiteurs. Au total, une centaine de personnes étaient présentes pour assister à la remise des prix du concours.

Les 26 intervenants ont proposé des stands variés. En complément de l'année passée, des associations et acteurs du territoire ont complété le panel : Association Arts et Loisirs, La ligne Baillotaise, l'association Echo logic, les Archers de Baillet, la ferme de Chauvry et la Franconade de Saint Martin.



Photos édition 2023 : Ateliers

Les indicateurs :

Action PCAET : Axe 6 – Action 23

De suivi : réalisation de la Journée communautaire de l'environnement depuis 2019

De résultats atteints : forte mobilisation de partenaires locaux, sensibilisation ; 400 visiteurs

Impacts : des visiteurs sensibilisés à l'environnement ; rassemblement d'acteurs locaux autour d'un objectif commun

B. Communication

- Diffusion auprès des élus de la lettre d'actualité de la Communauté Départementale de la Transition Énergétique (CDTE) du Val-d'Oise publiée chaque mois.
- Actions d'information et de sensibilisation des agents sur l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique : les aides de l'État et de la Région. La C3PF n'octroie pas d'aide.
- **Sur le site internet et les réseaux sociaux :**
 - **Tous les ans depuis 2016 - Journée de l'environnement** : Supports de communication pour la promotion de la journée de l'environnement et le concours de créations proposé aux enfants du territoire
 - Affiches, flyers,
 - Site Internet,
 - Réseaux sociaux (Facebook)
 - Application mobile
 - Vidéos (animation d'affiches et retour sur)
 - **Février 2021 – Les Feuilles de Carnelle #7**
 - Présentation des compétences de l'intercommunalité dont la compétence en matière d'environnement
 - Présentation des vice-présidents dont Jean-Noël Duclos et Jean-Marie Bontemps

- Évocation du PCAET et de la GÉMAPI
- **Décembre 2021 – Les Feuilles de Carnelle #8**
 - Article sur Val d’Oise Renov’
- **Décembre 2022 – Les Feuilles de Carnelle #9**
 - Photo adoption de la déclaration d’intention du PCAET (Conseil Communautaire du 28 mai 2018)
 - Retour sur le forum de la rénovation énergétique (14 mai 2022)
 - Présentation des missions du service Environnement et de la campagne thermographique pour les particuliers
 - Permanences pour Val d’Oise Renov’
- **Vendredi 17 février 2023 – Réunion d’information sur la rénovation énergétique des copropriétés**
 - Supports de communication
 - Article et retour sur le site Internet
- **Novembre 2023– Vide-dressing éphémère entre collègues (réemploi)**
 - Communication interne (Slack)
 - Signalétique
- **Décembre 2023**
 - Permanences pour Val d’oise Renov’

Les indicateurs :

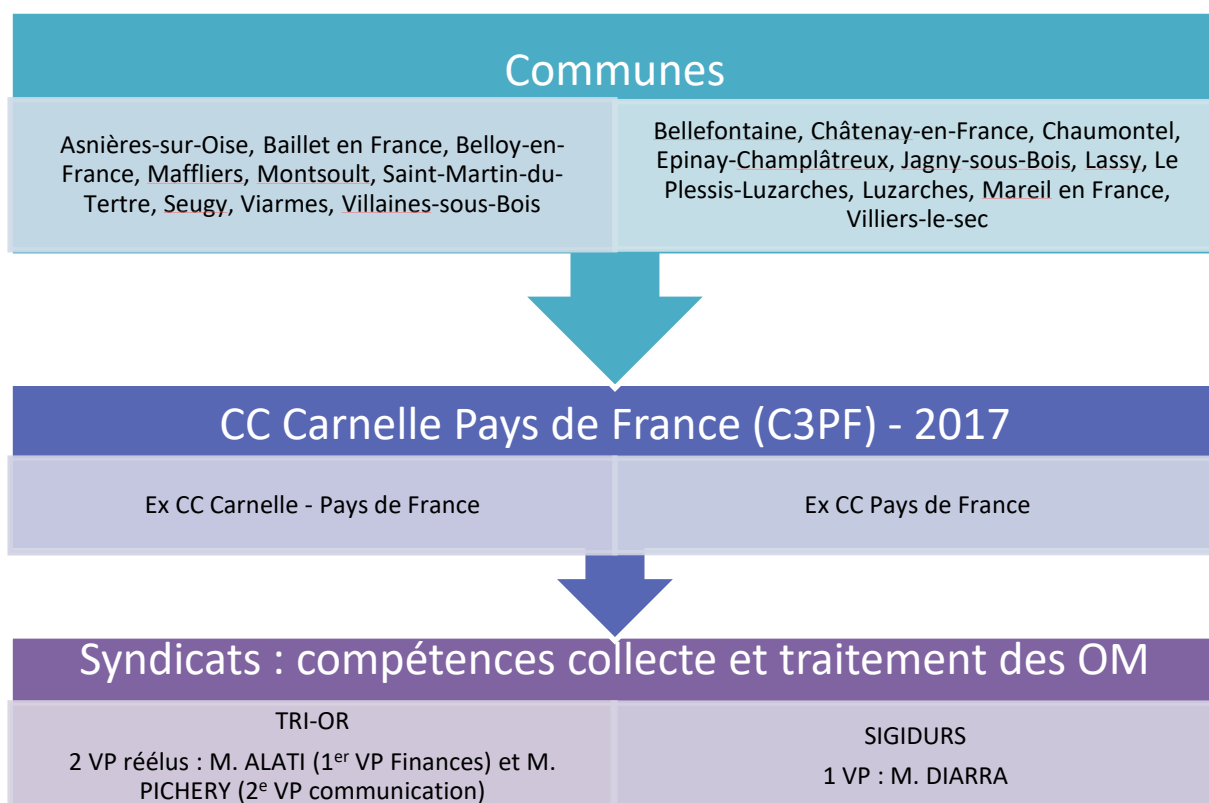
- Actions PCAET : Axe 3 – Action 12 ;
- De suivi : nombre de consultations, nombre de partages, nombre de j’aime, nombre de commentaires
- De résultats atteints : un plus grand nombre de lecteurs sur les sujets environnementaux chaque année

9) GESTION DES DÉCHETS

A. Compétence collecte et traitement des déchets

La Communauté de Communes représente et se substitue à ses communes membres au sein des deux syndicats auxquels les communes et les anciennes Communautés de communes du Pays de France et Carnelle-Pays de France avaient adhéré. Elle est en charge de l'organisation et la gestion de la collecte, du transport, du traitement, de l'élimination et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

La répartition territoriale des communes dans les deux syndicats se présente sous la forme suivante :



Les missions des deux syndicats s'inscrivent dans le cadre d'un transfert de compétences.

Le Syndicat Tri-or couvre 4 intercommunalités dont la C3PF. Il est en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi que les déchets des centres techniques municipaux. Il est doté d'un centre de tri à Champagne-sur-Oise, deux déchetteries à Viarmes et à Champagne-sur-Oise et d'une usine de compostage exploitée par VEOLIA (GENERIS).

Le syndicat Sigidurs couvre 3 intercommunalités sur 2 départements. Il est compétent en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés et les déchets des centres techniques municipaux - Valorisation énergétique et matière des déchets urbains de la région de Sarcelles. En matière d'équipement, il possède un centre de tri, un centre de valorisation énergétique, six déchetteries (Bouqueval, Dammartin-en-Goële, Gonesse, Louvres, Mitry-Mory, Sarcelles) avec un accès à la déchèterie réservé à Tri-Or à Viarmes.

Les missions du Sigidurs : <https://www.sigidurs.fr/missions/>

Le SIGIDURS est engagé dans un programme local de prévention des déchets pour une durée de 6 ans (2019-2024) afin de réduire, à la source, la production de déchets.

En ce qui concerne la valorisation énergétique des biodéchets, le Tri-Or traite les ordures ménagères résiduelles et les textiles en usine d'incinération. Le Sigidurs procède à la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles avec récupération de chaleur et d'électricité, des déchets collectés à la déchetterie, des refus de collecte sélective, des encombrants et des déchets dangereux.

Un contrat d'objectifs économie circulaire n'a pas été conclu avec les syndicats des déchets, mais des démarches volontaires d'échanges voire d'animations ou de campagnes de sensibilisation sont mises en place de manière croissante.

B. Collecte de mobiles usagés avec la Société Orange

En juin 2022, la Communauté de communes Carnelle Pays-de-France a signé avec la société Orange la Charte pour la mise à disposition d'un collecteur de mobiles usagés en vue de leur recyclage.

Au vu des engagements pris par la C3PF dans son PCAET en faveur de l'économie circulaire et du recyclage, elle a souhaité s'associer à la Société Orange pour mettre à disposition de ses habitants des collecteurs de téléphones usagés.

Orange assure ensuite via Les Ateliers du Bocage (entreprise d'insertion membre du mouvement Emmaüs) le traitement des mobiles (tri, test, reconditionnement éventuel).

Il est entendu que l'intégralité des bénéfices issus du recyclage des mobiles usagés par le biais de ces Collecteurs est reversée à Emmaüs International, pour créer des ateliers de collecte de déchets de mobiles en Afrique.



Légende : Bac de collecte de téléphones usagés installé au Domaine de la Motte

Les indicateurs :

- Action PCAET : Axe 6 – Action 23
- De suivi : partenariat signé avec Orange pour la collecte de mobiles usagés
- De résultats atteints : téléphones collectés ; sensibilisation à la lutte contre la production de déchets ;
- Impacts : réduction des déchets produits

C. Défi zéro déchet avec le Sigidurs

En 2022, sur le territoire du Sigidurs, 413 kilos de déchets sont collectés par an et par habitant. Face à ce chiffre important, non sans conséquence sur l'environnement, il nous faut agir : en réduisant nos déchets et en changeant nos habitudes de consommation.

Le vendredi 28 janvier 2022, le Sigidurs a lancé sa première édition du Défi Zéro Déchet qui s'est déroulé sur six mois. Le Syndicat a accompagné 11 foyers dans la réduction de leurs déchets et dans le changement de leurs habitudes de consommation.

Ce sont 11 familles composées de 37 participants adultes et enfants :

- dont 5 familles avec des enfants mineurs ;
- sur 5 communes : Luzarches avec 7 familles ; Chaumontel, Bellefontaine, Jagny-sous-Bois et Mareil-en-France avec une famille chacune.

Des ateliers pratiques animés par des professionnels et des rencontres avec les foyers ont rythmé ce Défi avec pour objectif d'aider nos familles dans leur prise de conscience et de changement dans la réduction des déchets.

Les thématiques abordées : faire ses courses autrement pour réduire ses déchets ; produire moins de déchets dans la cuisine ; utiliser des produits de beauté et d'entretien zéro déchet ; utiliser des produits d'hygiène menstruelle et infantile zéro déchet ; trouver des alternatives à l'achat de produits neufs.

La communauté de communes Carnelle Pays-de-France a apporté son soutien logistique au Sigidurs pour la réalisation de ces ateliers.



Légende photo : Soirée de lancement du défi à Luzarches

Les indicateurs :

- Action PCAET : Axe 6 – Action 23
- De suivi : réalisation du défi zéro déchet avec le Sigidurs
- De résultats atteints : 37 participants, 11 familles sur 5 communes
- Impacts : réduction des déchets produits

D. Gestion des dépôts sauvages

Soucieux de la protection de son environnement et face à la prolifération des déchets sur l'ensemble du territoire, la Communauté de Communes a défini une stratégie déclinant plusieurs actions conjuguées :

- a) Recrutement d'un référent Environnement depuis le 1er décembre 2021
- b) Création d'une brigade Environnement au sein de la Communauté de communes en extension des Services Techniques (nouvelles missions axées sur l'Environnement) et acquisition de matériels d'intervention.

Une ronde hebdomadaire est effectuée avec le véhicule léger afin de repérer les dépôts sauvages. Le véhicule « CLIO DCI 75 » a été sélectionné sur un parc de véhicules d'occasions récentes à faible kilométrage. Les 2 camions bennes – eux aussi choisis d'occasion à faibles kilométrages – ont déjà procédé à l'enlèvement de plus de 33 m³ de déchets, en complément du retrait de 743 pneus.



- c) En complément et en vue d'éradiquer les différents points noirs du territoire,
 - ⇒ 2 marchés de prestations ont été passés en 2021 et un en 2022 avec des entreprises spécialisées permettant ainsi l'enlèvement des dépôts
 - 313 tonnes (dont 10 de déchets dangereux) via la société BUTIN-SEDIC de fin 2019 à début 2021 ;
 - Enlèvement de 683 tonnes de dépôts sauvages dont 10 de déchets dangereux par la société Viabilité TPE depuis 2021.
 - ⇒ Mise en place de rondes et interventions des agents de la C3PF pour l'enlèvement des dépôts sauvages sur les communes de moins de 1500 habitants avec lesquelles une convention a été signée. Cette dernière fixe les limites d'intervention et les modalités de paiement (participation de la C3PF)
 - **22 m³** pris en charge en 2021
 - **14 m³** pris en charge en 2022
 - **67 m³** pris en charge en 2023

d) Déploiement de dispositifs de caméras de chasses

Des caméras de vidéoprotection ont été installées, notamment sur les communes de Mareil-en-France et de Villiers-le-Sec.

Sur 6 caméras, 4 ont été volées, 1 est en réquisition judiciaire. En outre leur utilisation reste compliquée car le traitement des photos doit être fait via la récupération des cartes SD ce qui nécessite des interventions fréquentes sur la caméra.

e) Déploiement de panneaux rappelant l'interdiction et les références juridiques opposables aux contrevenants : pose de 07 panneaux d'interdiction de dépôts sauvages en 2022.



- Bellefontaine (1)
- Châtenay-en-France (3)
- Lassy – Epinay (2)
- Mareil-en-France (1)

Les zones de dépôts évoluent sans cesse. Il est donc nécessaire de compléter régulièrement les affichages notamment sur les zones traitées.

- Renforcement des dispositifs de restriction d'accès aux chemins agricoles grâce à la pose de barrières. La difficulté majeure reste celle d'associer les agriculteurs aux propositions de restriction d'accès. Un travail de sensibilisation est engagé et en cours par les communes concernées.
- Mise en place d'un accord-cadre avec un prestataire spécialisé pour le retrait des dépôts volumineux ou à risque sanitaire.
- Actions ciblées (retrait de pneus ...) avec l'appui du SIGIDURS pour la mise à disposition de bennes
- Participation à l'expérimentation lancée par Val d'Oise numérique :
 - DISAITEK pour le repérage des dépôts sauvages grâce aux photos prises par un satellite, action lancée par le Conseil départemental du Val d'Oise ;
 - ACDECHETS qui est un site interactif complémentaire à l'initiative de la Région Ile de France
- Signature d'Une Charte Dépôts Sauvages par l'Union des Maires du Val d'Oise avec le soutien de la C3PF : Charte départementale d'engagement au titre de la lutte contre les dépôts sauvages illégaux de déchets en Val d'Oise.

L'ensemble de ces actions est conduit en coordination directe entre le Vice-Président en charge de l'environnement, le référent Environnement et le service technique. Les différentes actions font l'objet d'un reporting régulier en Commission Environnement. Ce dispositif d'accompagnement proposé par la Communauté de Communes est réservé aux petites communes de moins de 1000 habitants qui ne disposent pas de moyens logistiques ou humains. Les grandes communes gèrent elles-mêmes leurs propres dépôts sauvages.

Il ressort de la conjugaison de ces actions, le dispositif suivant d'alerte et de traitement :

- Signalement de dépôts sauvages récents, soit sur information des communes, soit dans le cadre de rondes de surveillance de la brigade Environnement de la Communauté de communes
- Visite terrain pour l'évaluation de la nature des déchets et de leur volume (relevé sur fond de plan et book photos) + coordination avec la commune, lieu de dépôt signalé.
- Qualification du dépôt pour détermination si action interne ou externe :
 - Intervention interne : sous 24/48 heures à partir des effectifs et matériels dédiés
 - Intervention externe : par prestataire spécialisé après visite terrain avec un représentant de la commune + planification
- Post intervention, détermination des affiches complémentaires nécessaires.

Le "soutien aux communes pour les opérations de nettoyage" étant une compétence optionnelle prévue par les statuts de la Communauté de communes Carnelle-Pays-de-France complémentaire à chaque démarche des communes membres, une démarche intercommunale de mutualisation a été élaborée.

- f) Action ciblée sur des décharges à ciel ouvert : dépôts de Mareil-en-France et de Villiers-le-Sec aux abords de la Francilienne

L'enlèvement de ces dépôts sauvages a été réalisé par la société TERSEN et pris en charge par le Département. Il a fallu 137 rotations pour évacuer les 3 types de déchets :

- **Amiante : 917,27 T**
- **DIB : 268,04 T**
- **Pneus : 10,48 T**
- **Végétal : 0,6 T**

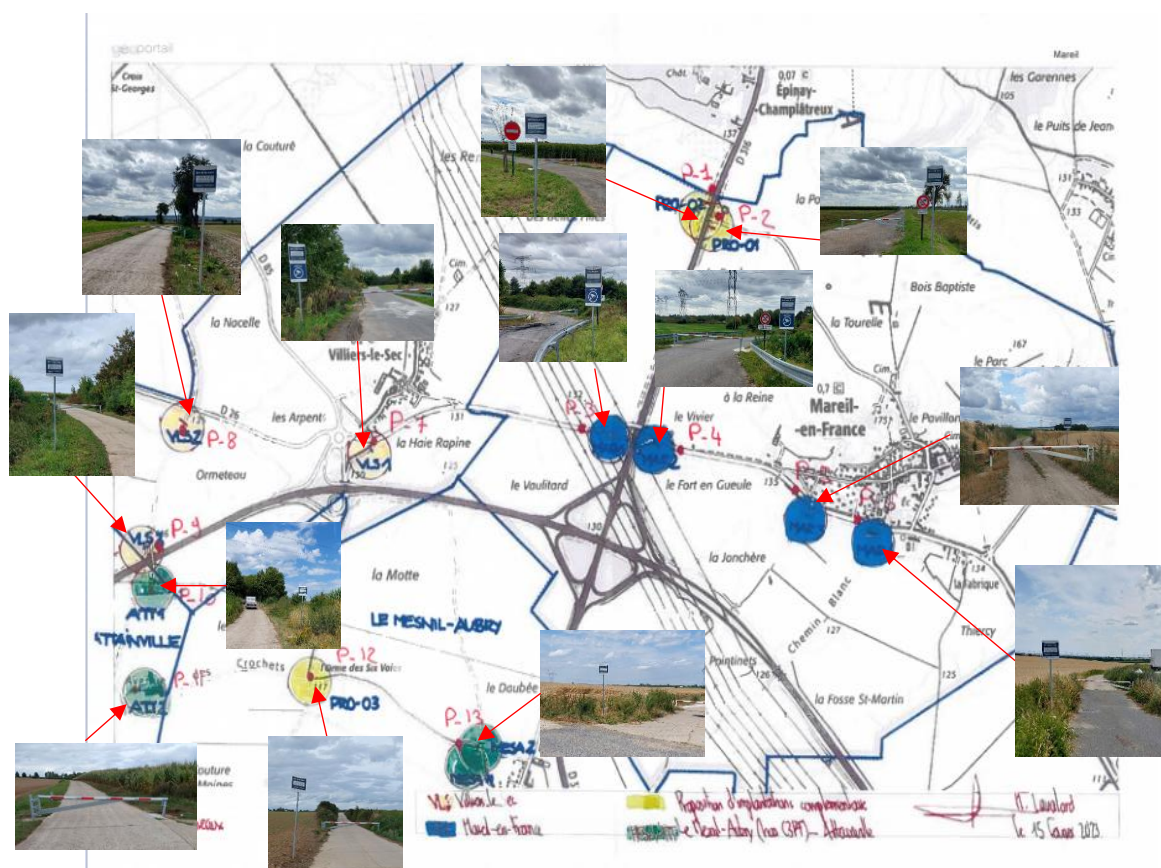
Cette action a été accompagnée de

- La pose de 13 panneaux d'interdiction de dépôts sauvages accompagnés ou non de panneaux « surveillance » sur les sites de Mareil et Villiers le Sec
- La pose de 13 barrières autour de Mareil, Villiers-le-Sec et Attainville
- L'installation de caméras de vidéoprotection sur voie publique (17 points vidéos avec vue périphérique)





Légende : Intervention de la société TERSEN pendant plusieurs jours.



Légende : Carte indiquant les emplacements des barrières et des panneaux sur les sites de Mareil et Villiers-le Sec

Les indicateurs :

- Action PCAET : Axe 6 – Action 23
- De suivi : actions de sensibilisation, de prévention et d'enlèvement de dépôts
- De résultats atteints : installation de barrières, de 17 points vidéos avec 33 caméras de vidéoprotection et de 13 panneaux d'interdiction
- Impacts : lutte contre les dépôts sauvages

10) PROJET MISSION D'AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ET DE TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS

Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage du Val-d'Oise (SDAHGV) approuvé par arrêté préfectoral n°2022-16777 du 23 février 2022 a pour ambition de proposer une réponse cohérente et la plus adaptée possible à chaque territoire intercommunal au regard des modes de passage, de sédentarisation et semi-sédentarisation observés. Ce schéma s'articule avec d'autres dispositifs mis en œuvre dans le domaine de l'urbanisme, de l'habitat, de l'emploi et de la scolarisation élaborés à différentes échelles (départementale, intercommunale ou communale).

Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage du Val-d'Oise prescrit les équipements d'habitat et d'accueil à réaliser par les EPCI ou à transformer dans les délais légaux. Il définit la nature des actions à caractère social destinées aux gens du voyage.

Concernant le territoire de Carnelle Pays-de-France, le SDAHGV prescrit 16 places en aire d'accueil de et 20 places en terrain familial locatif à aménager.

La Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France a souhaité s'appuyer sur les compétences d'un bureau d'études spécialisé sur ce type de projet pour affiner sa réflexion stratégique. VERDI Conseil a donc été sélectionné en septembre 2022 pour réaliser la mission d'étude pré-opérationnelle en vue de la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage du Val-d'Oise (SDAHGV).

L'objet de l'étude est l'identification de sites capables de permettre la mise en œuvre de ces aires d'accueil à l'échelle de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France. L'étude de faisabilité a porté sur des sites répartis un peu partout sur le territoire : Baillet-en-France, Belloy-en-France, Luzarches, Viarmes... Plusieurs terrains ont été étudiés, sur proposition des maires par le service technique et Verdi. En parallèle, une recherche des propriétaires a été engagée par le service urbanisme.

Ces travaux ont abouti à la sélection de 3 emprises, pour y aménager 2 TFL de 5 emplacements de 2 places et une AAGV de 8 places, sur les communes de Viarmes et Luzarches pour les TFL, Baillet-en-France pour les AAGV. Le terrain de Montsoul, non approprié a été écarté.

En complément de cette étude pré-opérationnelle, une mission de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) doit être réalisée. La MOUS a pour objectif de promouvoir l'accès au logement des personnes et familles défavorisées. Elle favorise la prise en considération de situations très diverses comme :

- Accès à l'habitat adaptés à des gens du voyage sédentarisés,
- Maintien ou relogement de personnes vivant dans un habitat précaire et marginalisé.

La Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France souhaite s'engager dans une MOUS afin de comprendre et mettre en œuvre une politique d'habitat et d'intégration urbaine des gens du voyage présents sur son territoire. Cette mission permettra d'aborder la question de l'habitat des gens du voyage dans toutes ses composantes : urbaines, sociales, foncières, familiales...

Les indicateurs :

- De suivi : réalisation d'une étude pré-opérationnelle et d'une mission de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS)

11) PROJETS D'URBANISME DURABLE ET RESPONSABLE

A. Contribution de la Communauté de Communes au Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France (SDRIF-E)

La loi « Climat et Résilience », promulguée le 22 août 2021, définit un objectif national d'atteinte du « Zéro artificialisation nette » (ZAN), à l'horizon 2050. Cet objectif ZAN est à décliner dans les documents de planification, du SDRIF aux documents d'urbanisme locaux et les PLU en particulier.

L'objectif ZAN ne signifie pas l'arrêt de toute construction. Il s'agit plutôt d'une évolution vers de la densification qualitative et du renouvellement urbain. Cela doit permettre de moduler le rythme de consommation puis d'artificialisation des sols en tenant compte des besoins et enjeux locaux et ainsi de poursuivre les projets qui y répondent.

Le SDRIF est actuellement en cours de révision pour évoluer vers un SDRIF-Environnement (SDRIF-E).

La Région a entamé la concertation avec les territoires sur l'élaboration du SDRIF-E qui aura pour objectif de concilier 2 piliers :

- Premier pilier : environnement (ZAN, ZEN, 100 % circulaire).
- Second pilier : être le SDRIF de la relance et de l'attractivité du territoire francilien.

La Communauté de communes Carnelle Pays-de-France a souhaité contribuer à cette réflexion en mettant en place un groupe de travail constitué d'élus de son territoire qui se sont attelés à l'exercice de réflexion sur la trajectoire souhaitée à horizon 2040. Elle a également participé à plusieurs ateliers organisés par le Conseil Département.

Cette réflexion a donné lieu à un certain nombre d'engagements qui ont été pris en compte dans l'élaboration du SDRIF-E (annexe 1).

Une première version du SDRIF-E sera soumise aux deux instances (la Conférence des territoires et au Comité des partenaires) début 2023.

La Région présentera son avant-projet de SDRIF-E le 7 avril lors de la 4ème Conférence des territoires. Dans le cadre de la concertation, les départements et EPCI auront alors un mois pour réagir sur cet avant-projet. La Région a prévu ensuite de voter le projet de SDRIF-E en juillet et de l'envoyer pour avis officiel aux personnes publiques associées (dont les départements et EPCI) en août 2023. L'avis officiel de chacun sera ensuite attendu sous 3 mois après réception. Il a été finalement voté le 11 septembre 2024.

Les indicateurs :

- De suivi : contribution au SDRIF-e ; participation aux ateliers organisés par le CD95 ;
- De résultats atteints : formalisation d'une contribution ; projets connus ;
- Impacts : maîtrise de l'occupation des sols

Pour information, vous retrouverez les contributions du Département sur la plateforme d'ingénierie territoriale Val d'Oise territoires : [Elaboration du SDRIF-E - Plateforme départementale d'aide aux communes \(valdoise.fr\)](#)

12) CONSOMMATION LOCALE ET DE PROXIMITE

Les filières agricoles existantes sur le territoire sont en cours d'identification et une campagne d'information auprès des habitants est prévue.

A Asnières sur Oise, Jimmy Delie est un éleveur bovin qui met en place des pratiques d'élevage raisonnées et durables afin de garantir une qualité optimale de la viande. Il est possible de commander ses produits sur le site alafermeasnieres.fr

A Bellefontaine, Nicolas Hervin, agriculteur et président du canton Jeunes agriculteurs du Val d'Oise a repris l'exploitation de son père (EARL HERVIN PERE ET FILS) et s'est lancé dans la production d'asperges qu'il vend, en plus d'autres produits locaux, sur site (4 rue des sablons) ouvert les mercredis et vendredis de 16h à 19h et les samedis de 10h à 12h.

A Maffliers, Philippe Hervin, maraicher, produit et vend des fruits et légumes de saison toute l'année dans le respect de l'environnement, et propose aussi quelques autres produits des fermes alentours (œufs, produits secs, jus de fruits etc...). Vous pouvez vous rendre à la ferme de Maffliers (1 route nationale 1) ouverte les mercredis et vendredis de 14h à 19h et les samedis de 9h à 13h.

Contact : lafermedemaffliers@gmail.com

A luzarches, M et Mme Poincet tiennent une exploitation maraîchère implantée à Gascourt (hameau de Luzarches). Ils accueillent à la ferme, pour la vente de légumes, les lundi, mardi, jeudi et vendredi soir de 17h30 à 19h mais vous pouvez également les retrouver sur les marchés de Luzarches et Goussainville.

Limiter les produits qui font le tour de la terre pour arriver dans nos commerces est également un engagement pris par la Communauté DE Communes Carnelle Pays-de-France.

Nous faisons la promotion de nos commerçants et artisans en les privilégiant lors de nos commandes. Ils sont également mis en avant lors de nos événements durant lesquels des stands leurs sont proposés.

Les indicateurs :

- Action PCAET : Axe 6 – Action 25 et 26 ;
- De suivi : augmentation de la fréquentation des points de vente
- Impacts : réduction des émissions de gaz à effet de serre

13) ADMINISTRATION ECO-RESPONSABLE : AGENDA 2030

C'est un projet de territoire visant à prendre en compte du mieux possible le développement durable dans les politiques et les projets d'une collectivité.

L'éco-responsabilité est une initiative des administrations pour limiter les impacts environnementaux dans leurs modalités de fonctionnement interne. En juin 2003, le Gouvernement a adopté une Stratégie Nationale De Développement Durable (SNDD) incitant, entre autres, les administrations à

engager des démarches d'éco-responsabilité. Cette stratégie nationale fixe des objectifs aux administrations, à travers le programme "État exemplaire".

La C3PF a souhaité mettre en place cette démarche afin de se montrer exemplaire dans son fonctionnement quotidien, diminuer les impacts environnementaux de ses activités, mobiliser l'ensemble de ses agents qui deviendront des acteurs de la transition écologique des services publics en portant des actions et des initiatives au niveau local ou de leur service, au plus près de leurs missions.

Conformément à l'engagement pris par la Communauté de communes Carnelle Pays-de-France lors de l'élaboration de son PCAET, notamment l'Axe 3 - Action 11 qui porte sur l'exemplarité des collectivités, plusieurs actions ont d'ores et déjà été engagées par la C3PF dans ce sens.

Le lancement de la démarche administration écoresponsable lors de la REUNION POLE ADMINISTRATIF ELARGIE du 05 septembre 2022 a été l'occasion d'engager élus et agents vers une dynamique plus responsable s'agissant de notre organisation et de notre fonctionnement. Un questionnaire a permis de faire l'état des lieux des connaissances et des habitudes, de recenser les attentes des agents, mais également des élus.

Un comité de pilotage constitué d'élus et d'agents a été mis en place par la suite... Cette concertation a permis d'aboutir à la formalisation d'engagements pour le périmètre de la C3PF et des communes intéressées.

Quelques actions déjà engagées au sein de la Communauté e Communes Carnelle Pays-de-France :

- **Mobilité électrique**

Une flotte électrique : Un véhicule électrique et un autre hybride

Installation d'une borne de recharge électrique sur le parking de la C3PF.

- **L'éco-pâturage pour l'entretien des espaces verts du domaine de la Motte**

L'éco-pâturage est une solution écologique à la gestion naturelle des espaces verts. Une solution en substitution ou en complément de l'entretien mécanique qui permet de préserver la faune et la flore présentes sur le site, de créer un lien entre l'homme et la nature et de réduire de 25% l'entretien mécanique.

En partenariat avec la Bergerie de l'Ysieux spécialisée dans l'éco-pâturage en milieu urbain, la C3PF a fait installer des moutons sur les espaces verts et prairies du Domaine de la Motte.



- **Mise en place du télétravail pour les agents de la C3PF**

La Communauté de communes, à l'instar du gouvernement, a mis en place 2 à 3 jours de télétravail par semaine sur la base du volontariat, pour d'une part, à l'origine, s'adapter à la crise sanitaire COVID et d'autre part répondre à un objectif environnemental et social : réduction du bilan carbone lié aux transports ; économie de temps pour les agents, notamment celui passé dans les transports, une meilleure gestion du temps de travail et de conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle.

- **Sensibilisation au tri des déchets : atelier sur le tri des déchets de bureau et de cantine**

Organisé pour les agents de la C3PF, cet atelier animé le 20 octobre 2022 par le Sigidurs sur un créneau de 2h a permis de sensibiliser les participants sur les enjeux liés à la gestion des déchets et de leur fournir les informations nécessaires pour les bons gestes de tri.

La séance s'est terminée avec un quizz sur les déchets et la distribution de poubelles de tri, de bornes à piles et de dépliants tri des déchets.



- **Consommation responsable des ressources eau et énergie : gestion raisonnée des ressources**

Lors de la réfection du Domaine de la Motte, dans un souci de réduction de sa consommation énergétique et en eau, la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France a décidé de remplacer toutes les ampoules par des LED à détection de présence et a installé des robinets à détection.

Les interrupteurs installés dans les bureaux permettent de réduire l'éclairage et de l'adapter en fonction de l'éclairage naturel.

- **Remplacement des bouteilles d'eau en plastique par des gourdes réutilisables et personnalisées pour chaque élu du conseil communautaire**

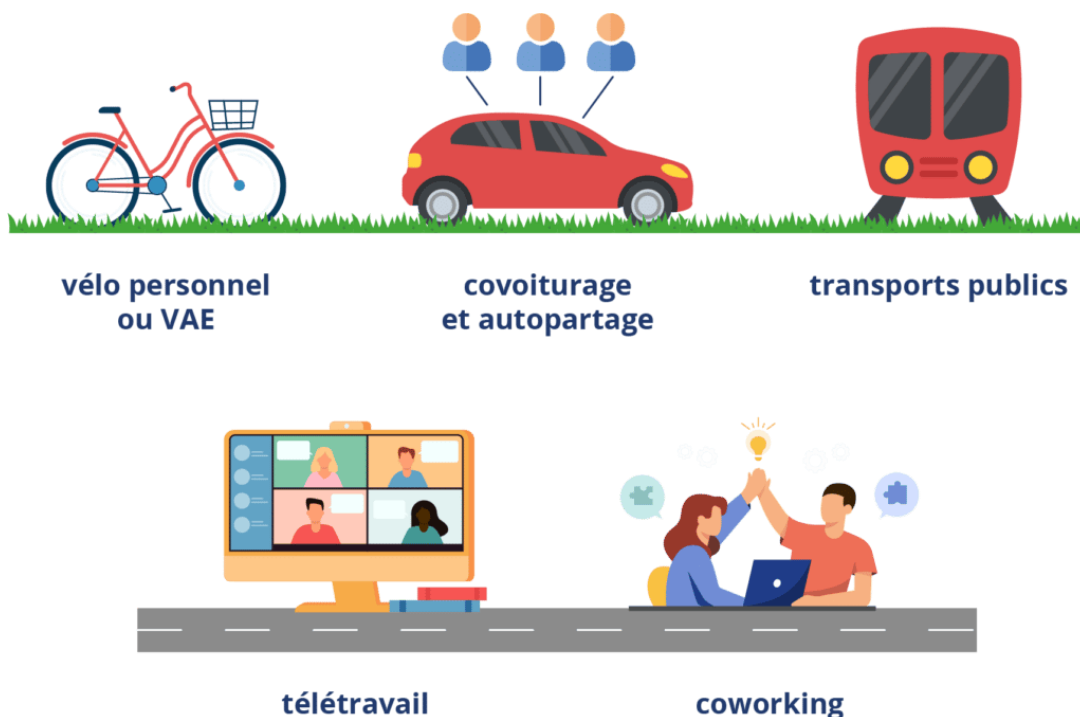
Pour éviter d'acheter des bouteilles d'eau en plastique pour les différentes instances communautaires, la Communauté de communes a décidé d'arrêter l'achat de bouteille d'eau en plastique et d'offrir à chaque élu une gourde personnalisée qu'ils peuvent remplir gratuitement en eau potable.

- **Le troc au bureau : une vraie opportunité**

A l'initiative des collègues, une action de troc et de don entre agents de la C3PF a été mise en place, notamment lors d'un dressing éphémère organisé en novembre 2023 et 2024.

- Plan de mobilité employeur multi-sites

Les agents de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France sont répartis sur deux sites principaux à savoir le Siège social qui se trouve au Domaine de la Motte à Luzarches et le service urbanisme qui se situe à la mairie de Viarmes. Un bus itinérant est également utilisé par l'équipe du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) qui a lui son siège social à la mairie de Seugy.



Afin de connaître les déplacements des salariés, qu'il s'agisse de trajets domicile-travail ou professionnels, le questionnaire réalisé dans le cadre de la démarche Agenda 2030 incluait une section sur les modes de déplacement des agents. Des réponses collectées, il en ressort que les déplacements domicile-travail sont réalisés à pied, en transport en commun, en véhicule utilitaire (personnel ou de service), en covoiturage et en vélo. Pour les déplacements professionnels, en plus des modes précédemment cités, nous favorisons l'autopartage des véhicules de la C3PF

Plusieurs mesures ont été adoptées dans le cadre du plan de mobilité employeur, notamment pour les personnes en transport en commun (participant de l'employeur à hauteur de 50%) et des salariés en vélo. Concernant ces derniers, en décembre 2022, la C3PF instaure depuis l'année 2022, le forfait mobilités durables d'un montant de 200 € au bénéfice des agents dès lors qu'ils certifient sur l'honneur réaliser leurs trajets domicile-travail avec leur vélo personnel ou en covoiturage pendant un minimum de 100 jours par an.

Le recours à l'audioconférence, à la vidéoconférence pour tenir une réunion sans que les participants ne soient physiquement au même endroit est également très développé aujourd'hui.

Les indicateurs :

- Action PCAET : Axe 3 – Action 11, 12 et 14 ;
- De suivi : démarche lancée ; questionnaire ; ateliers ;
- De résultats atteints : meilleur tri dans les bureaux ; réduction de la consommation en eau et en énergie ;
- Impacts : préservation de la ressource en eau et en énergie ;

ANNEXES

Annexe 1 : SDRIF – Environnemental – Contribution de la communauté de communes Carnelle Pays-de-France

SDRIF - Environnemental : Contribution de la communauté de communes Carnelle Pays-de-France

Quelle vision du territoire en 2040 ?	La Communauté de Communes Carnelle Pays de France rassemble dix-neuf communes. Elle compte près de 32 000 habitants, sur un territoire de 123 km². Ce territoire est situé à la frontière nord du Val d'Oise et de l'île de France. Riche de nombreux espaces naturels, le territoire possède 13 communes faisant partie du Parc Naturel Régional de l'Oise Pays de France. A travers les objectifs et actions qu'il définit, notre PCAET adopté en 2021 doit contribuer à maîtriser les consommations énergétiques, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et préserver la qualité de l'air, à développer la production d'énergie renouvelable et de récupération, s'adapter au changement climatique. S'agissant des EnR, la position de l'intercommunalité est de porter un avis : favorable aux projets solaires photovoltaïques, favorable sous certaines conditions aux projets de méthanisation et de géothermie et défavorable aux projets éoliens.	
	☐ Quels sont les principaux gisements de foncier à intensifier sur votre territoire ?	Les principaux gisements vont concerner : – Les zones d'activités existantes et/ou en cours de redéfinition (Ex : la friche du centre bourg d'Asnières-sur-Oise). – Par ailleurs, autour des principaux axes de transport, il faudra permettre un aménagement du territoire harmonieux (toutes les gares de la ligne H), l'implantation d'activités et/ou d'équipements collectifs et/ou logements collectifs (comme à Luzarches) répondant au développement de la population et aux besoins des habitants (activités, emplois, tiers-lieux, crèches, pharmacie ...). – Autour des axes routiers nationaux ou départementaux principaux, en particulier autour de l'A16 : la rétrocession de parcelles acquises par la SANEF (proche des axes routiers importants) en surplus lors de l'aménagement de l'A16 pour le développement économique du territoire. – Mieux évaluer le potentiel réel de la croix verte pour maîtriser le développement économique et l'aménagement du sud du territoire.
	☐ Qu'est ce qui rendrait acceptable la densification des espaces urbanisés ?	Outre la nécessité de respecter le Zéro Artificialisation Nette avec ses contraintes, il convient de réfléchir à la question d'acceptabilité de la montée en verticalité. La densification acceptable serait de petits logements collectifs avec des services de proximité. L'exemple de Chaumontel avec des logements à 4 étages et des commerces de proximité en rez-de-chaussée illustre la faculté à densifier les espaces urbanisés et de faire bénéficier à la population d'offres de logements et de services associés (commerces, circuits courts, santé, crèches...). La population pourra bénéficier de lien collectif en contrepartie de la densification.

	☐ Quelle vocation prioriser dans les quelques rares extensions urbaines à maintenir ?	Dans la limite de l'acceptable, permettre d'ajuster le développement des services et s'ajuster au développement de la population. Les moyens doivent permettre la requalification d'anciennes zones d'activités pour accueillir des activités nouvelles répondant aux attentes des populations.
	☐ Quel(s) critère(s) retenir en priorité pour localiser les projets d'extension à maintenir ?	La proximité des axes routiers et des gares : – Dans les axes routiers : RN184, RD 85, RD 301, RD 316, RD 909, RD 922, A16, A104 – Les gares : Montsoul/Maffliers, Villaines-sous-Bois, Belloy-en-France/Saint-Martin-du-Tertre, Viarmes, Seugy, Luzarches – Des connexions avec le RER D en bus (Fosses, Survilliers, Goussainville) – Le développement du covoiturage à proximité des gares – Le déploiement du Schéma Vélo sur plusieurs territoires – L'accès à la gare d'Orry-la-Ville-Coye qui permet de desservir directement la gare du Nord – Le désenclavement de la zone des 70 arpents de Montsoul
	☐ Pour votre territoire, quels seraient les espaces où mener des renaturations prioritairement ?	Une attention particulière est portée par les maires sur la protection de l'environnement et du paysage. L'équilibre global entre zone urbaine & espaces naturels, site classés, ZNIEF, zonages environnement et paysager doit être préservé.
	☐ Pour votre territoire, où se situent les principaux potentiels de renaturation ?	Le périmètre du PNR a été étendu à 15 communes du territoire de Carnelle Pays-de-France. Il ne manque que les communes de Baillet-en-France, Montsoul, Villaines-sous-Bois, Epinay-Champlâtreux. Le projet de restauration de la mare de Villiers-le-sec est un exemple de restauration porté par la CC et le PNR.

